



PRÉAVIS MUNICIPAL

N° 03-2024

du 03 juin 2024

adressé au Conseil communal

Rapport de gestion et comptes 2023

Monsieur le Président du Conseil communal,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Conformément aux dispositions :

- de la loi du 28 février 1956 (mise à jour le 1er janvier 2007) sur les Communes, article 93c,
- du règlement du 14 décembre 1979 (mis à jour le 1er juillet 2007) sur la comptabilité des Communes, article 34,
- du règlement du Conseil communal de Noville, du 15 juin 2015, article 93,

Nous avons le plaisir de vous présenter, conformément aux dispositions légales en la matière, notre rapport sur la gestion de l'année écoulée et soumettre à votre approbation les comptes de la Bourse communale arrêtés au 31 décembre 2023.

INTRODUCTION

Le rapport de gestion a pour but de renseigner le Conseil communal sur les activités de l'administration communale, en toute objectivité et de manière succincte. Il résume les faits particuliers de l'année concernée sans mentionner les intentions de la Municipalité pour les exercices à venir, ni les projets à l'étude ou en cours.

CONSEIL COMMUNAL

COMPOSITION

BUREAU DU CONSEIL			
Président	Monsieur	PELLET	Yves
1 ^{er} Vice-Président	Madame	ISENRING	Chantal
2 ^e Vice-Présidente	Monsieur	GRANGIER	Kevin
Scrutatrices	Madame	FAVROD	Sandra
	Madame	STETTLER	Laurence
Scrutatrice suppléante	Madame	DÄNZER	Joëlle
Scrutatrice suppléante	Madame	DÜNNER	Margaux
Secrétaire	Monsieur	KAUFFMANN	Kim

MEMBRES DU CONSEIL COMMUNAL					
Mme	ABELLAN-LIBERGE	Sylvie	M.	JORDAN	Jacques
Mme	ALIU	Valentina	M.	KIRCHHOFER	Patrick
Mme	AUBERSON	Muriel	M.	MEIER	Thomas

M.	BISELX	Marcel	Mme	NIETO	Catherine
M.	BORLOZ	Michel	M.	NIETO	Julio
Mme	BORLOZ	Stéphanie	M.	PELLET	Yves
M.	CARREL	Christophe	M.	PERNET	Gérard Etienne
Mme	CARREL	Sylvie	M.	PERNET	Simon
Mme	DÄNZER	Joëlle	M.	PILET	Steven
Mme	DORADO ALVAREZ	Esperanza	Mme	RAVENSWAAIJ	Audrey
Mme	DUFAUX	Tatiana	M.	SALAZAR ABELLAN	Francisco
Mme	DÜNNER	Margaux	M.	STETTLER	Claude-Alain
Mme	FAVROD	Sandra	Mme	STETTLER	Laurence
M.	GIRARDIN	Pierre-André	M.	TROLLUX	Guillaume
M.	GRANGIER	Kevin	Mme	TROLLUX DA CAMPO	Gaëlle
Mme	GUTKNECHT	Fabienne	Mme	ZIÖRJEN	Aurélie
Mme	ISENRING	Chantal	M.	ZUMBRUNNEN	Greg
			Total	34 membres	
SUPLÉANTS					
	—			—	

Cinq démissions sont intervenues durant l'année 2023. Le Conseil communal fonctionne désormais à 34 membres et ne compte plus de suppléant.

COMMISSIONS	MEMBRES		
COMMISSION DES FINANCES ET DE GESTION	Mme	ALIU	Valentina
	M.	CARREL	Christophe, président
	M.	GRANGIER	Kevin
	Mme	ISENRING	Chantal
	M.	PERNET	Gérard Etienne
	Mme	BORLOZ	Stéphanie, suppl.
COMMISSION D'URBANISME	Mme	ABELLAN LIBERGE	Sylvie, présidente
	M.	BORLOZ	Michel

	M.	KIRCHHOFFER	Patrick
	Mme	RAVENSWAAIJ	Audrey
	M.	STETTLER	Claude-Alain
	Mme	DÜNNER	Margaux, suppl.
RECOURS D'IMPÔT	Mme	AUBERSON	Muriel
	M.	BORLOZ	Stéphanie
	M.	PERNET	Gérard Etienne, président
	Mme	ALIU	Valentina, suppl.

Membres délégués à l'Association scolaire et parascolaire intercommunale du Haut-Lac (ASPIHL)

Mme	AUBERSON	Muriel
Mme	DUFAUX	Tatiana
Mme	RAVENSWAAIJ	Audrey

Membre délégués à l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées et la distribution d'eau du Haut-Lac (EPUDEHL)

M.	CARREL	Christophe
Mme	GUTKNECHT	Fabienne
M.	PILET	Steven
M.	STETTLER	Claude-Alain

Membre délégué pour l'assemblée générale du Groupement forestier des Agittes (GFA)

M.	PELLET	Yves
----	--------	------

Membre délégué à l'Association intercommunale ORPC du district d'Aigle

M.	GRANGIER	Kevin
----	----------	-------

SOMMAIRE DES SÉANCES

Trois séances ordinaires du Conseil communal ont eu lieu en 2023 : les 15 juin, 12 octobre et 08 décembre.

Jeudi 15 juin 2023 :

- **Préavis n° 01-2023 du 1^{er} mai 2023** relatif à la demande de crédit de CHF 120'000.— pour la réfection du revêtement du parking et de la route adjacente au Battoir, accepté à la majorité, 1 avis contraire, 2 abstentions.
- **Préavis n° 02-2023 du 05 juin 2023**, relatif à la gestion et aux comptes 2022, accepté à l'unanimité.
- Élection de Mme Audrey RAWENSWAAIJ, en qualité de membre suppléante de la Commission d'urbanisme, à la suite de la démission de M. Nicolas CHATELAN. Mme Chantal CHRIST, jusqu'alors suppléante, a rejoint la Commission en qualité de membre.
- Élection de M. Steven PILET, en qualité de délégué au Conseil intercommunal d'EPUDEHL, suite à la démission de M. Laurent BRÖNNIMANN.
- Nomination du Bureau pour la période de juillet 2023 à juin 2024. Président : M. Yves PELLET. Première Vice-Présidente : Mme Chantal ISENRING, 2^e Vice-président : M. Kevin GRANGIER. Scrutatrices : Mmes Sandra FAVROD et Laurence STETTLER. Scrutatrices suppléantes : Mmes Joëlle DÄNZER et Margaux DÜNNER.

Jeudi 12 octobre 2023 :

- Présentation sur les espèces exotiques envahissantes, par M. Guy ROCHAT, de la Direction générale de l'environnement – BIODIV.
- **Préavis N° 03-2023, du 11 septembre 2023**, relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2024 accepté à l'unanimité. Le taux d'imposition est identique à l'année dernière, soit 75%.
- Nomination de Mme Audrey RAWENSWAAIJ, suppléante, qui devient membre de la Commission d'urbanisme à la suite de la démission de Mme Chantal CHRIST. Mme Margaux DÜNNER a rejoint la Commission en qualité de membre.
- Assermentation de MM. Pierre-André GIRARDIN, Julio NIETO et Francisco SALAZAR ABELLAN, en qualité de membres du Conseil communal, à la suite des démissions de M. Nicolas CHATELAN, M. et Mme Laurent et Gabrielle BRÖNNIMANN.

Vendredi 08 décembre 2023 :

- **Préavis n° 04-2023, du 20 novembre 2023**, relatif à la demande de crédit de CHF 400'000.— pour la sécurisation et la réhabilitation du collecteur du Bey en traversée du village, accepté à la majorité, avec une abstention.
- **Préavis municipal n° 05-2023, du 13 novembre 2023**, relatif au budget de fonctionnement et d'investissements pour l'exercice 2024, accepté à l'unanimité.
- Assermentation de M. Jacques JORDAN, en qualité de membre du Conseil communal, à la suite de la démission de Mme Antoinette DAPPLES DÜNNER. Le Conseil communal est désormais composé de 34 membres et d'aucun suppléant. Mme Chantal CHRIST, démissionnaire, n'a pas pu être remplacée.

VOTATIONS FÉDÉRALES ET CANTONALES

Votations fédérales du 18 juin 2023 :

- Arrêté fédéral du 16 décembre 2022 sur une imposition particulière des grands groupes d'entreprises (Mise en œuvre du projet conjoint de l'OCDE et du G20 sur l'imposition des grands groupes d'entreprises)
Objet accepté à 85.45% à Noville. Taux de participation : 39.55%
Objet accepté à 78.50% au niveau suisse
- Loi fédérale du 30 septembre 2022 sur les objectifs en matière de protection du climat, sur l'innovation et sur le renforcement de la sécurité énergétique (LCI)
Objet accepté à 58.78% à Noville. Taux de participation : 39.55%
Objet accepté à 59.10% au niveau suisse
- Modification du 16 décembre 2022 de la loi fédérale sur les bases légales des ordonnances du Conseil fédéral visant à surmonter l'épidémie de COVID-19 (Loi COVID-19)
Objet accepté à 53.79% à Noville. Taux de participation : 39.55%
Objet refusé à 61.90% au niveau suisse
- Initiative populaire cantonale « Pour la protection du climat »
Objet accepté à 52.59% à Noville. Taux de participation : 39.55%
Objet accepté à 62.72% au niveau cantonal

Élections fédérales du 22 octobre 2023 :

- Élections au Conseil des États : M. Pierre-Yves MAILLARD, PSV – Les Vert.e.s. a été élu au premier tour. Taux de participation : 42.61%.
- Élections au Conseil national :

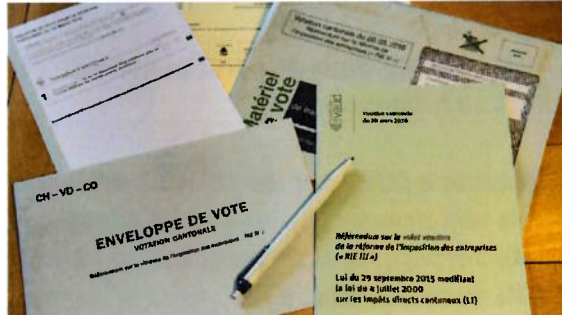
Le Parti socialiste vaudois a obtenu	6 sièges
Les Vert.e.s ont obtenu	3 sièges
Le Centre a obtenu	1 siège
Les Vert'libéraux ont obtenu	1 siège
Le Parti libéral-radical a obtenu	4 sièges
L'UDC Vaud a obtenu	4 sièges
TOTAL	19 sièges

Élections fédérales du 12 novembre 2023 :

- Élections au Conseil des États : M. Pascal BROULIS, PLR, a été élu au second tour. Taux de participation : 33.62%.

REGISTRE CIVIQUE


Le Greffe municipal tient à jour le registre civique ou rôle des électeurs de Noville. Le rôle évolue selon les arrivées et départs de Noville, mais aussi selon l'atteinte de la majorité pour les jeunes suisses, les naturalisations et les décès.



Au 31 décembre 2023, le registre civique comprenait :

sur les plans :	Suisse				Étrangers				Total
Fédéral et cantonal	F	344	H	348	F		H		692
Communal	F	344	H	348	F	69	H	76	837

MUNICIPALITÉ

<p>KARLEN Pierre-Alain Syndic</p> <p><i>Suppléant :</i> <i>M. Roland Mooser</i></p>		<p>Administration générale Ressources humaines Finances Aménagement du territoire Urbanisme Camping Service de défense contre l'incendie</p>
<p>MOOSER Roland Vice-Syndic</p> <p><i>Suppléant :</i> <i>M. Pierre-Alain Karlen</i></p>		<p>Sécurité publique Police des constructions Bâtiments communaux Infrastructures Routes et signalisation Eclairage public Energie et développement durable</p>
<p>DAENZER Reynald Municipal</p> <p><i>Suppléant :</i> <i>M. Pierre-Alain Favrod</i></p>		<p>Ports Rives et cours d'eau Instruction publique Gestion et tri des déchets Jeunesse Formation professionnelle Affaires sociales (ARASAPE)</p>
<p>FAVROD Pierre-Alain Municipal</p> <p><i>Suppléant :</i> <i>Mme Corinne Ballif Grognoz</i></p>		<p>Domaines communaux Forêts Services industriels Service des eaux Vignes Epurateur des eaux usées</p>
<p>BALLIF GROGNOZ Corinne Municipale</p> <p><i>Suppléant :</i> <i>M. Reynald Daenzer</i></p>		<p>Affaires culturelles Sécurité sociale et santé publique Protection civile Loisirs et tourisme Contrôle des habitants Intégration et naturalisation Aînés Parcs et jardins, cimetière, place de sports Temples et cultes</p>

La Vice-Présidence est assurée chaque année par un autre Municipal. Pour l'année 2022-2023, c'est M. Roland Mooser qui a endossé cette fonction.

DICASTÈRES DE M. PIERRE-ALAIN KARLEN, SYNDIC

ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET INTÉRÊTS GÉNÉRAUX

La Municipalité se doit de relever avec satisfaction l'importance ainsi que la bienfaisance de tous les travaux entrepris ou encore en cours d'exécution. Les procédures administratives deviennent toujours plus lourdes et compliquées. De nombreux quérulents se manifestent souvent avec véhémence et recourent quasi systématiquement à des services juridiques ou des avocats. De plus, la volonté centralisatrice de l'État, ainsi que les contraintes qu'exercent certains services pléthoriques développant des thérapies d'occupation, ne simplifient aucunement la tâche des administrations communales. En effet, les compétences des communes sont de plus en plus réduites et le fait de ne plus avoir pratiquement de réelles prérogatives s'avère parfois frustrant pour les édiles qui souhaitent développer des projets et s'engager sur de nombreux dossiers.

Aussi, voulons-nous être reconnaissants envers nos collaborateurs des services communaux administratifs et techniques, ainsi que ceux qui sont sur le terrain, pour leur disponibilité et leur efficacité que tous les concitoyens sauront apprécier à leur juste valeur.

Séances de la Municipalité :

La Municipalité a tenu 37 séances, fixées le lundi matin. Les Municipaux, déjà bien chargés par de nombreuses séances internes ont assisté à bon nombre de conférences, séminaires, manifestations, séances d'information et de travail, entretiens, réunions ou visites de chantiers, commissions intermunicipales, interrégionales, cantonales, et intercantionales, assemblées générales, comités de pilotage, comités directeurs, conseils d'établissements, séances d'adjudication, visites d'études d'avocats ou de notaires, groupes de travail, entrevues avec diverses commissions, etc. La salle du Cotterd est toujours très sollicitée et s'est montrée très fonctionnelle pour des séances de toute nature et pour d'autres, comptant jusqu'à 20 participants.

Réceptions de la Municipalité :

La Municipalité a pour coutume d'organiser le premier jeudi du mois de novembre la traditionnelle réception des Aînés, organisée par l'épouse du Syndic, Mme Françoise Karlen. Cette manifestation maintenant légendaire a permis à bon nombre de nos Aînés de se retrouver, au Battoir, le jeudi 09 novembre, pour partager un succulent repas préparé par la Maison Planchamp de Vouvry et agrémenté par les prestations variées de M. Eric Pellissier, accordéoniste et chanteur, qui a joué des variétés des années soixante à nonante pour le plus grand plaisir de nos seniors.

Collaborations régionales (district et canton) :

Primordiales, les collaborations intercommunales, régionales et cantonales concernant différentes problématiques toujours plus nombreuses et complexes se posant aux autorités, se pratiquent dans d'excellentes conditions. Lesdites coopérations interviennent notamment dans les domaines suivants : Syndicat des Fourches dont la dissolution officielle a été actée le 22 juin, Instruction publique et ASPIHL (Association scolaire et parascolaire intercommunale du Haut-Lac), Gendarmerie, ORPCi (Office Régional de Protection Civile), COORIDAT (Coordination

intercommunale pour le développement et l'aménagement du territoire), Chablais Région, projet Agglo Rivelac (vice-présidence du bureau), ECF (canal du Haut-Lac), COPIL delta de la 3^{ème} Correction du Rhône, EPUDEHL, SIGE, GEDECHABLAIS (gestion et tri des déchets du Chablais), SATOM SA (pour le traitement des ordures ménagères), ASANTE SANA, Réseau Santé Haut-Léman, APS (Association Premiers-Secours), SDIS du Haut-Lac et Jeunes Sapeurs-Pompiers, Commission consultative des Grangettes, Groupement Forestier des Agittes, Services de la chasse et de la pêche, Services des Eaux et des Forêts, ainsi que de nombreuses représentations aux manifestations associatives, culturelles et sportives. Enfin, dans le cadre de l'UCV, le Syndic représente le district au sein du groupe Bourgs et Villages, le pendant du groupe des Villes. Il représente également les communes du Cercle au sein du CA de la SGPR (*Société du Gaz de la Plaine du Rhône SA*) et de l'État-major du groupe HOLDIGAZ.

Relations avec la Préfecture et les différents services administratifs du district et du canton :

Conformément à la Loi sur les Communes, le pouvoir de surveillance de l'État est exercé par la Préfecture qui visite également tous les Comités directeurs des Conseils intercommunaux (EPUDEHL, ASPIHL). L'inspection rituelle auprès de la commune opérée par M. Régis JOLY, Préfet installé dès le mardi 07 mars, s'est déroulée au sein de la Commune, le 22 novembre.

De surcroît, le Préfet participe aux séances qui réunissent sporadiquement les secrétaires municipaux du district pour transmettre des consignes et des procédures du Conseil d'État, notamment à la veille des votations ou élections. De même, 4 séances annuelles permettent aux Syndics du District de se retrouver pour recevoir des informations ou des directives du canton, par l'entremise du Préfet. Dites rencontres entre pairs permettent également d'échanger des expériences enrichissantes ou des pratiques locales ou régionales intéressantes.

Concernant les comptes communaux, un entretien annuel est planifié à la Préfecture avec le Boursier, dès le dépôt des documents. M. le Préfet effectue différents contrôles et s'assure de l'intégralité des pièces fournies.

Nous tenons particulièrement à remercier M. le Préfet, ses collaboratrices, MM. les Chefs de Service et autres directeurs généraux des différents Départements, MM. les Préposés aux diverses instances cantonales, M. le Voyer, M. l'Inspecteur forestier, M. le Chef de secteur des lacs et cours d'eau, les gardiens de la faune, de la chasse et de la pêche, la Gendarmerie, ainsi que tout le personnel rattaché aux services de l'État pour leur constante et précieuse collaboration.

PERSONNEL COMMUNAL

Secrétaire municipale	VUILLEMIN Laurence (janvier)
Secrétaire municipale	PICCAND Sophie (dès février)
Secrétaire municipale adjointe	CIMINO Maria-Teresa (dès février)
Bureau technique	JUAREZ Nathalie
Boursier communal	CAPT Pierre-André
Préposée à l'Office de la population	TORRENTÉ Marcelle (janvier-avril)
Préposée à l'Office de la population	CIMINO Maria-Teresa (dès février)
Préposée formatrice à l'Office de la population	GUIGNARD Christel (janvier-avril)
Chef de la Voirie	JORDAN Didier
Employé de la Voirie	MAI Daniel
Employé de la Voirie	FAVROD Yves
Employé de la Voirie	GYGLI Lionel (dès mai)
Garde-Ports	SAUGY Yael
Garde-Police	VANNAY André
Concierge du Collège	PIOTUCH Alain

L'administration communale a connu deux départs à la retraite : Mme Laurence VUILLEMIN, secrétaire municipale, à la fin janvier, et Mme Marcelle TORRENTÉ, préposée au Contrôle des habitants, à la fin avril. Mme Sophie PICCAND, secrétaire municipale adjointe, a été nommée secrétaire municipale dès février. Le poste d'ajointe a été repris par Mme Maria-Teresa CIMINO, qui a assumé également le poste de préposée au Contrôle des habitants dès février, avec l'appui de Mme Christel GUIGNARD, qui remplaçait depuis septembre 2022 Mme Marcelle TORRENTÉ, alors atteinte dans sa santé.

Pour renforcer le service de voirie, la Municipalité a engagé au 1^{er} mai, M. Lionel GYGLI, en tant qu'agent d'exploitation. De plus, et comme chaque année, plusieurs jeunes étudiants sont venus en stage au service de la voirie.

RÉPARTITION DES HEURES EFFECTUÉES PAR LA VOIRIE

Dicastères	DESIGNATION	2023	2022	2021	2020	2019
11.301	Administration	269.5	239.5	124.5	124.5	182.5
16.301	Tourisme	289	99.5	211	157	155
31.301	Terrains; Fossés	560.5	686	798.5	762.5	870
32.3011	Forêts	70.5	86.5	43	5.5	4
33.301	Vignes	38	38	39.5	37.5	26.5
35.301	Bâtiments	**1'227	**962	**1'111	**1'527	**1'227.5
42	Urbanisme	0	2	7.5	0	18.5
43.301	Routes	1358.5	1'226.5	1'848	1'520.5	1'831.5
44.301	Parcs, place de sports, cimetière	987	982.5	784.5	748	730
45.301	Gestion Déchets	854	771.5	834	1'323	952
46.301	Épuration	77	143	0	2.5	18.5
47.301	Cours d'eau, Rives, ports	388	264.5	396.5	374.5	326
58.301	Temple, Cultes	55.5	26	10	25	46.5
60.301	Police signalisation	211	178	165.5	244	288
65.301	SDIS	81	62	99	48.5	45.5
66.301	Protection civile	3.5	0.5	0	0	0
81.301	Service des eaux	203.5	141	252.5	286.5	557
82	Service électrique	19	10	39	0	0
	Véhicules	131	143.5	168.5	197.5	185
total		6'823.5	6060.5	6'932.5	7'384	7'464

**Bâtiments :

Cptes n°341 : Dépôt voirie « cuisine » = 17.5 / 351 : Le Collège = 92.5 / 352 : Le Battoir = 607 / 353 : Église = 130 / 354 : Le Cotterd = 320.5 / 355 : Cimetière (morgue) = 10 / 3561 : Local service du feu (Crebelley) = 10 / 3562 : Dépôt Crebelley (char à bétail) = 5.5 / 3563 : Couvert fontaine (Crebelley) = 1 / 3564 : Refuge Râpes des Tannes (Crebelley) = 26.5 / 357 : Cabanon garde-port en Chau Rossat = 0 / 358 : Couvert-filtre Biogaz les Grangettes = 6.5

FINANCES

Le budget de l'année 2023 adopté par le CC prévoyait :

• RECETTES	Fr.	5'737'320.00
• DÉPENSES	Fr.	5'820'388.50
• EXCEDENT DE CHARGES DE L'EXERCICE	Fr.	83'068.50

Les comptes bouclés au 31 décembre 2023
s'établissent comme suit :

□ RECETTES	Fr.	6'853'097.19
□ DÉPENSES	Fr.	6'838'447.17
□ EXCEDENT DE RECETTES DE L'EXERCICE	Fr.	14'650.02

Ci-dessous : RÉSULTATS 2021 - 2022

	2022	2021
▶ RECETTES	7'449'301.98	6'617'890.50
▶ DÉPENSES	7'437'735.34	6'565'032.76

Les résultats de l'année 2023 nous permettent d'effectuer
les amortissements suivants :

AMORTISSEMENTS OBLIGATOIRES

☛ Bâtiments « Le Collège »	Compte 351.331.00	6'400.00	Amortissements Fr. 298'080.00
☛ Bâtiments « Cotterd »	Compte 354.331.20	3'350.00	
☛ Urbanisme	Compte 42.331.00	20'000.00	
☛ Routes - Les Fourches	Compte 43.331.10	81'000.00	
☛ Réfection des dessertes agricoles	Compte 43.331.20	27'200.00	
☛ Pont de la Californie	Compte 43.331.30	4'000.00	
☛ Épuration - Les Fourches	Comptes 46.331.10/30	68'000.00	
☛ Grand Canal	Compte 47.331.30	26'000.00	
☛ Eaux les Fourches	Compte 81.331.10	52'000.00	

☛ Eaux	Compte 81.331.11	6'200.00	
☛ Serv. électrique "Fourches"	Compte 82.331.10	3'630.00	
☛ Serv. électrique p.01-2011"	Compte 82.331.11	300.00	
AMORTISSEMENTS COMPLEMENTAIRES			
☛ RC 780 Les Fourches	Compte 43.332.10	580'318.10	
☛ Service électrique	Compte 82.332.00	234'450.25	
☛ Salle du Cotterd	Compte 354.332.00	81'414.80	
☛ Le Collège	Compte 351.332.00	142'376.32	
PRÉLÈVEMENT AU FONDS DE RÉSERVE			
☛ Église	Compte 353.332.00	93'567.40	
☛ Service électrique	Compte 82.332.00	200'807.80	

ANALYSE ET COMMENTAIRES

Le compte de fonctionnement affiche un excédent de revenus de Fr. 14'650.02 alors que le budget 2023 prévoyait un excédent de charges de Fr. 83'086.50.

Ce résultat inclut une série d'opérations comptables sous forme d'amortissements obligatoires et complémentaires, ainsi que des prélèvements aux fonds de réserve.

Si l'on fait abstraction de ces opérations comptables, on constate que la **marge d'autofinancement**, à savoir le résultat purement financier (cash-flow), est de Fr. 1'351'289.49. En 2022, Fr. 1'962'678.51.

Pour rappel, le **compte des investissements** sert à contrôler, séparément du compte de fonctionnement, toutes les dépenses et recettes concernant les postes du patrimoine administratif au bilan, c'est-à-dire tous les équipements, constructions, participations liées à des tâches d'utilité publique.

Le montant des dépenses d'investissements 2023 est de Fr. 1'048'577.44.

Évolution de l'endettement

L'endettement est maintenant de Fr. 7'240'104.67, soit Fr. 6'135.70 par habitant.

NOVILLE EN CHIFFRES

OBJET		2023	2022	2021	2020	2019
HABITANTS total CH et étrangers		*1'194	1'192	1'181	1187	1191
ENFANTS de moins 16 ans CH-E		237	237	237	241	239
ÉTRANGERS		292	290	288	303	318
ÉLECTEURS	Suisses	692	687	680	676	665
	Étrangers	145	144	127	146	103
INDUSTRIES inscrites au RC		98	90	93	90	86

* Ce chiffre est celui donné par notre Contrôle des habitants et comprend tous les étrangers, quel que soit leur permis d'établissement. Le service cantonal Statistique Vaud (anciennement le « SCRIS », Service cantonal de recherche et d'information statistiques) donne quant à lui le chiffre de 1'180 habitants, étant donné qu'il ne prend pas en compte certaines catégories de permis d'étrangers.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

PLANS PARTIELS D'AFFECTATION (PPA)

SAF (Syndicat d'améliorations foncières) – Les Fourches :

Comme il n'avait pas été possible de boucler les travaux du SAF en 2022, d'autant plus que l'État a bloqué nos projets de modification du PA des Saviez (passage en zone mixte) et de la Mouniaz (passage en zone artisanale). Il s'agit désormais de mettre en place une SRGZA (Stratégie régionale de gestion des zones d'activités) qui devra s'inscrire dans le Système de Gestion des Zones d'Activités (SGZA), voulu par le Canton et la Confédération. Dans l'intervalle, la dissolution officielle du SAF a pu être actée le 22 juin 2023.

Secteur SAVIEZ – MOUNIAZ : changement d'affectation (zone d'activités à zone mixte)

La Direction générale du Territoire et du Logement (DGTL), exigeant toujours davantage d'études complémentaires, avait accepté de dissocier les dossiers pour éviter de bloquer l'ensemble des projets en cas d'oppositions. Toutefois, une coordination assez soutenue est exigée en ce qui concerne les opérations de mise en conformité. Ce dossier qui avait été **soumis à l'examen préalable au printemps 2017** en est maintenant à sa septième année de tractations et discussions pour obtenir de nouvelles déterminations allant dans le sens de nos démarches. À cause de la lenteur et de l'indécision de la DGTL et du Service de la promotion économique et de l'innovation (SPEI), ainsi que de nouvelles contraintes de la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR), la mise à l'enquête publique ne se fera vraisemblablement **pas avant l'automne 2024**, pour autant que les services du Canton ne fixent pas d'exigences supplémentaires. À relever qu'un retour d'examens préliminaires nous est enfin parvenu à fin 2021. De nombreuses modifications et de nouvelles études ont dû être intégrées, notamment en matière d'impact de trafic sur la RC780. Il s'agit maintenant de plancher sur le dossier de mise à l'enquête, si possible pour fin 2024.

Le point central se situe désormais au niveau du financement et de la direction des travaux, travaux qui doivent être perçus comme des placements à moyens et longs termes avec des retours sur

investissements, notamment au niveau des permis de construire et des taxes de raccordement qui sont prélevées de manière anticipée, puis par les rentrées fiscales, les droits de mutation et les impôts fonciers qui suivront inmanquablement.

De façon récurrente, la Commune doit encore gérer de nombreuses demandes en matière d'aménagement du territoire et de promotions immobilières, notamment des projets de transformations d'habitations paysannes et autres ruraux en bâtiments locatifs. A ce sujet, il n'est pas inutile de rappeler qu'à partir de mai 2011, le village de Noville apparaît officiellement à l'inventaire fédéral des sites bâtis protégés (ISOS) d'importance nationale. Cette classification qui nous a été imposée par la Confédération limite considérablement les ambitions de certains promoteurs ou investisseurs qui s'imaginaient pouvoir densifier l'habitat local à souhait et surtout sans contraintes architecturales. La section des monuments historiques, une fois encore, se montre intraitable et se prononce sur tous les dossiers de transformations au cœur du village (bourg historique) et surtout aux abords immédiats de l'église et de la cure, objets architecturaux de très haute valeur (note 1). Pour ne rien simplifier, un groupuscule dénommé **Patrimoine suisse** se permet d'interférer sur des transformations d'habitations colloquées en catégories 3 et 4, en déposant des oppositions, ce qui retarde les travaux et occasionne des frais supplémentaires.

Projet d'agglomération Rivelac :

Pour rappel, les dix communes partenaires du district de la Riviera, les communes du Haut-Lac ainsi que celles de la Basse-Veveyse, n'avaient pas atteint le minimum requis en 2011 pour rester en lice quant au subventionnement partiel que la Confédération aurait assumé en matière de mobilité performante et d'urbanisme d'avenir à l'intérieur de tout le périmètre concerné. Toutes les communes intégrées dans RIVELAC ayant refusé de poursuivre des études longues et coûteuses sur un projet de 3^{ème} génération, il a été décidé de ne pas perdre le contact et d'envisager de faire l'impasse sur le projet PA4 pour viser directement un projet d'agglomération de 5^{ème} génération (PA5).

Dans l'intervalle, la DGTL a exigé que les communes concernées établissent un **plan directeur intercommunal (PDI)** définissant des lignes directrices en matière d'urbanisme, de mobilité et d'environnement, ainsi qu'un calcul du potentiel constructible dans les 15 ans. Toutes les communes de l'AGGLO ont accepté de participer à la réalisation du PDI, rendu obligatoire par le canton. De plus, et assez logiquement, les communes du Haut-Lac vont réaliser la **SRGZA** (Stratégie régionale de gestion des zones d'activités) avec RIVELAC, dans le cadre du PDI et non avec le Chablais, mais en étroite collaboration et coordination. A cet effet, les communes du Haut-Lac ont souhaité être colloquées en **ZAR (Zone d'activité régionale)** au lieu de rester en SAS (Site d'activité stratégique). Enfin, les villes de la Riviera ont souhaité adjoindre un volet d'études stratégiques sur le tourisme, volet qu'elles financeront pour leur compte. Cette démarche fait sens, tant il est vrai que tourisme et mobilité sont étroitement liés, de même que le potentiel hôtelier qui vit par les concerts, les festivals, les séminaires et toutes les grandes manifestations réparties sur toute l'année.

Dans ce cadre, une gouvernance structurée s'est mise en place sous la forme d'une co-présidence à trois et le Bureau du COPIL (comité de pilotage) a engagé maintenant du personnel (une cheffe de projet, une urbaniste, un ingénieur mobilité) ainsi qu'une secrétaire à 60%, pour mener à bien des dossiers assez compliqués. A relever également qu'en 2023, la DGTL a confirmé la volonté générale de ne produire qu'un seul document intitulé PDI-PA5, car sur le fond, ils sont identiques.

Les études ont avancé à grands pas durant 2023, sous l'impulsion des mandataires GUELLER & GUELLER.

DÉFENSE INCENDIE ET SECOURS EN CAS DE CATASTROPHE (SDIS)

Rapport de gestion 2023

EFFECTIF

L'effectif du Service de Défense Incendie et Secours du Haut-Lac (ci-après SDIS du Haut-Lac) est composé, au 31 décembre 2023, de sapeurs répartis comme suit :

- 10 officiers
- 21 sous-officiers
- 34 sapeurs
- 11 recrues

Mutations :

- 5 incorporations
- 4 démissions

Nominations au 18 novembre 2023 :

- Appointé Véronique Bassang
- Appointé Hervé Cosandey
- Appointé-chef Samantha Burnier
- Appointé-chef Baptiste Pernet
- Caporal Nicola Duca
- Caporal Manuel Borges
- Caporal David Courvoisier
- Caporal Nicolas Borloz
- Sergent Yannick Ruscio
- Sergent-chef Ludovic Angéloz
- Adjudant Pedro De-Lima
- Adjudant Tikal Becker

ÉTAT-MAJOR

L'État-Major s'est réuni à 12 reprises.

L'État-Major est composé dès le 1^{er} janvier 2024 :

Commandant :	Maj Yves Dubuis
Remplaçant du commandant :	Cap Claude-Alain Rechsteiner
Responsable DPS et DAP :	Cap Christophe Saletti
Responsable de l'instruction :	Plt Laurent Krenger
Quartier-Maître :	Plt Michael Genoud
Responsable matériel et logistique :	Lt David Granato
Responsable de la communication, des concours et du sport	Lt Patricia Fux

COMMISSION CONSULTATIVE DU FEU

La commission s'est réunie à 3 reprises.

Cette commission a été présidée par M. Julien Cattin – Municipal de Roche.

Les membres de la commission sont :

Chessel : Christophe Krummenacher, Municipal
Roland Dupertuis, membre

Noville :	Pierre-Alain Karlen, Syndic Pierre-André Girardin, membre
Rennaz :	Pierre Henri Légeret, Municipal Bernard Teissl, membre
Roche :	Julien Cattin, Municipal Pierre Chammartin, membre
Villeneuve :	Marcel Rechsteiner, Municipal Massimo D'Aveni, membre
SDIS :	Maj Yves Dubuis

Remarque :

Le Cap Claude-Alain Rechsteiner, remplaçant du commandant et le Plt Michael Genoud Quartier-Maître, ont participé à ces séances de commission, à titre consultatif.

DÉTACHEMENT DE PREMIER SECOURS (CI-APRÈS DPS DU HAUT-LAC)

L'organisation de la partie opérationnelle 2023 du DPS du Haut-Lac se compose de 7 sections d'intervention de nuit et une section en journée pour un total de 47 sapeurs-pompier.

Dans les spécialisations, le DPS compte 13 chefs d'intervention, dont 10 officiers, 10 sous-officiers, 29 chauffeurs disposant du permis C1 118 et 36 porteurs d'appareil de protection respiratoire.

Le SDIS du Haut-Lac a été mobilisé à 151 reprises en 2023 soit une augmentation de 68% des activités du SDIS par rapport à 2022.

Cette hausse est due aux conditions météorologiques de cette année 2023. Dans les périodes de juillet et novembre, d'importantes chutes de pluie se sont abattues sur notre région. De plus, nous pouvons constater une augmentation des pollutions et une légère hausse également des activités normales du SDIS.

Nous sommes intervenus pour les mobilisations suivantes :

Accident	1 intervention
Assistance	24 interventions
Chimique	2 interventions
Diverses	8 interventions
Inondation	24 interventions
Événements naturels	25 interventions
Feu	19 interventions
Pollution	19 interventions
Technique	29 interventions

Par commune, nos interventions se répartissent comme cela :

Chessel	7 interventions
Noville	12 interventions
Rennaz	23 interventions
Roche	14 interventions
Villeneuve	92 interventions
Hors secteur	3 interventions

Trois renforts ont été effectués hors de nos 5 communes sur les communes de Veytaux, Vionnaz (VS) et Leysin.

En moyenne, le SDIS a été mobilisé 2.8 fois par semaine. Nos mobilisations en journée de semaine constituent pour 2023 44% des interventions.

Assistance	5
Divers	5
Inondations	9
Accident	1
Feu	24
Pollution	11
Technique	34

Au niveau des événements marquants pour 2023 :

Le 22 février 2023, une trottinette électrique prend feu sur le balcon d'un appartement dans la rue des Fortifications. Les habitants de l'appartement sont évacués en raison des fumées toxiques qui sont générées par les batteries de la trottinette. Les batteries sont immergées 48 heures dans l'eau pour une extinction complète. Les locataires ont pu retrouver leur logement plus tard dans la soirée.

Dès février 2023, la rénovation du Centre Riviera à Rennaz prend fin. La mise en service de ce centre déclenche pas moins de 7 mobilisations pour des détections automatiques en 4 mois. En collaboration avec l'entreprise qui exploite, nous permettons d'améliorer le concept de détection incendie.

La nuit du 27 avril 2023 : la section de permanence de nuit est mise à contribution pour un contrôle du système de mobilisation cantonal. Le groupe est mobilisé à minuit, puis doit se rendre en caserne à 04h45 pour simuler à l'échelle 1 :1 le départ de plusieurs véhicules sur une intervention. Ce test s'est déroulé sous la houlette de l'inspecteur cantonal.

Jeudi 13 juillet 2023 : d'importantes pluies tombent localement sur la commune de Villeneuve. Une dizaine d'interventions sont transmises. Un plan pour la gestion d'événements multiples est déployé sur la caserne du SDIS.

Mercredi 06 septembre 2023 : Dans l'après-midi un important feu de bâtiment industriel s'est déclaré à Vétroz dans le canton du Valais. Sur demande des autorités valaisannes, des renforts en personnel et matériel sont demandés au Canton de Vaud.

C'est en milieu de soirée que le SDIS du Haut-Lac est mobilisé avec 10 porteurs d'appareil de protection respiratoire pour venir en renfort à nos collègues valaisans. Le feu n'étant pas maîtrisé, nos missions sont l'extinction du feu, mais également la création d'accès et des missions de chef de secteur pour certains de nos officiers. Notre mission se termine aux alentours de 08h00 du matin.

Samedi 09 septembre 2023 : un important feu de chalet se déclare sur la commune de Leysin. 8 porteurs d'appareil respiratoire sont mobilisés en renfort du SDIS Alpin. Des missions d'extinction seront leurs principales missions.

22 novembre 2023 à 04h00 : le commandant du CSI Haut-lac (VS) via l'inspectorat cantonal demande le renfort de 6 porteurs du SDIS à la suite d'un feu d'une usine chimique à Vionnaz (VS) qui s'est déclaré vers 19h00 la veille. Nos missions sont la surveillance du feu, la prise de mesures sur le site chimique et la protection des travaux d'évacuation. Cette intervention a nécessité une décontamination complète du matériel de nos sapeurs-pompiers.

13 décembre 2023 : de nouvelles pluies font rage depuis plusieurs jours sur la région. Une deuxième fois pour 2023 le SDIS active son plan de la gestion d'événements multiples. Ce jour-là tous les SDIS du canton sont mobilisés. Le Centre de Traitement des Alarmes traite 1590 appels, un record depuis 1992 (en moyenne 300 appels/jour sont traités).

Deux mobilisations (un feu de ballot de paille et une inondation) en journées de semaine n'ont pas pu être traitées par le SDIS par manque de personnel. Les SDIS voisins ont pu traiter ces situations.

2023 fut une année avec de nombreuses mobilisations auxquelles nos sapeurs-pompiers volontaires ont répondu avec une qualité professionnelle.

INSTRUCTION

Globalement, le taux de participation des membres du SDIS est plutôt bon. Il est à préciser que plusieurs pompiers porteurs d'appareils respiratoires n'ont pas rempli ou de manière limite le nombre d'heures de port obligatoires. Des mesures ont été prises en fin d'année pour y remédier.

Les points forts de l'instruction 2023 :

- Le samedi 26 août, un exercice d'intervention sur le site de l'entreprise SATOM SA a été organisé avec la venue du véhicule Poste de Commandement basé au SDIS Riviera. Les chefs d'intervention ont été instruits sur son utilisation.
- L'entraînement des porteurs d'appareils respiratoires sur le site d'exercice de CIMO à Monthey s'est déroulé pour la deuxième année consécutive. Les objectifs de cette journée étaient :
 - le travail de la mise en action de la mousse pour l'extinction des hydrocarbures
 - le thème du gaz avec l'extinction et les dangers liés à celui-ci.

Exercice SDIS :

Recrues	9 exercices en collaboration avec le SDIS Chablais et SDIS Salines
DAP	6 exercices faits avec le DPS + 1 exercice en collaboration avec le SDIS Chablais
EFDPS	8 exercices en collaboration avec le SDIS Chablais
EFAPR	7 exercices
APR	6 exercices
Chauffeurs C1	3 exercices
Antichute	4 exercices
Cadres	4 exercices
Chef d'intervention	3 exercices
Chef de section	1 exercice

Cours cantonaux ECAFORM :

51 membres du Corps, tous niveaux confondus, ont suivi 109 jours cumulés de formation ECAFORM.

Le cours de formation de base pour les recrues a été organisé par le SDIS du Haut-Lac avec le soutien de l'ECA. Un effectif de 65 recrues de l'Est Vaudois s'est retrouvé à Noville les 24 et 25 mars.

Formations diverses :

- 3 élèves ont obtenu le permis de conduire de la catégorie C1 (camion).
- Une formation sur le sauvetage des chevaux a été suivie par les cadres au Centre vétérinaire pour chevaux à Bex en collaboration avec les pompiers professionnels du SDIS Lausanne/Epalinges.
- Un exercice d'intervention a été effectué sur le site des Carrières d'Arvel, suite à leur demande afin de se familiariser avec ces carrières qui sont actuellement en chantier.
- Patrice Krenger a été intégré dans le groupe de travail de l'instruction cantonale sur le thème des feux de forêt.
- 2 personnes se sont rendues en France pour suivre une formation sur la PMO (Préparation Mentale Opérationnelle).

MATÉRIEL ET LOGISTIQUE

Caserne :

Cette année a été marquée par le départ de l'APS et la reprise totale des locaux. Nous avons pu dès lors réaffecter certains locaux afin de gagner considérablement en efficacité. Les JSP ont également pu bénéficier d'un local supplémentaire, qui leur a permis de rendre leur vestiaire plus aéré.

Matériel personnel :

Le SDIS a fourni un bloque porte personnel aux sapeurs-pompiers du DPS.
Ceci pour un montant de CHF 1'125.45.



Autolaveuse :

Notre choix s'est porté sur le modèle Tennant T7 avec la technologie EC H2O. Ce modèle nous permet de réduire les coûts de nettoyage, préserver la santé et la sécurité et réduire fortement l'impact sur l'environnement. De plus, de par ce choix, l'entretien des locaux est grandement facilité. Enfin, il est aisé d'assurer la propreté de ces derniers. Cette image positive étant souhaitée vis-à-vis des usagers, des partenaires et des visiteurs.

Système d'ouverture de la caserne :

Après dix ans de bons et loyaux services, le système d'ouverture de la caserne est devenu obsolète et commençait à coûter cher en réparation.

De ce fait, nous avons entrepris en partenariat avec la Commune de Rennaz de changer ce système. Nous avons opté pour une technologie sans contact proposée par la société Glutz.

Cette solution permet l'ouverture des portes par plusieurs systèmes tels que : le badge, un code et nos pagiers qui disposent de la technologie RFID et bientôt l'ouverture par smartphone sera disponible.



CONCLUSION

Si l'année 2023 fut riche en événements au niveau mondial, du côté du SDIS du Haut-Lac, les alarmes en hausse ont mis à rudes épreuves l'organisme des sapeurs-pompiers. En effet, au nombre de 151 interventions, l'augmentation significative de ces dernières mettent sous pression notre institution à tous les niveaux. Les impacts sont multiples et on peut relever des répercussions du côté de la gestion administrative. Heureusement, les différents outils informatiques mis à la disposition des utilisateurs, couplé à l'excellent travail de M. Michael Genoud (Quartier-Maître) et le soutien de l'administration communale de Rennaz, par le biais de la boursière, Mme Christine Von Siebenthal, nous ont permis d'assurer le traitement de l'ensemble des rapports d'intervention et de garantir l'exactitude du montant des soldes à verser aux membres du SDIS.

Au niveau organisationnel, si des questions se posent fréquemment sur l'évolution des SDIS au niveau vaudois, nous nous devons également de poursuivre à nous investir au quotidien et à préparer le SDIS à assurer et assumer les futurs défis et développements. À une échelle mesurable,

nous avons créé un nouveau dicastère comprenant des compétences rattachées directement à l'EM avec une plus grande visibilité. Ce nouveau dicastère sous la dénomination « Communication, concours et sport » doit permettre de poursuivre le développement des membres du SDIS et renforcer la cohésion au sein de l'institution. Il est également important de garder à l'esprit un corps sain dans un esprit sain. Pour ce faire, une activité physique exercée régulièrement va également contribuer aux exigences propres à la profession de sapeur-pompier et simplement de pouvoir exercer ce métier tout en gardant le sourire et du plaisir. De plus, la FVSP ayant réussi à maintenir l'organisation du concours cantonal post Covid, il y a une réelle volonté d'encourager les membres du SDIS à y participer.

De plus, le changement opéré du côté de l'établissement d'assurance contre l'incendie et les éléments naturels du canton de Vaud (ECA) et la nomination avec effet au 1^{er} février 2023 du colonel Florian Cuche qui a succédé au colonel François Iff en tant qu'inspecteur cantonal apporte une nouvelle dynamique tout en bénéficiant des bases solides construites au fil des ans par ses pairs. *In fine*, de répondre aux nombreux objectifs de ces prochaines années et surtout de garantir la sécurité des citoyennes et citoyens des communes de Chessel, Noville, Rennaz, Roche et Villeneuve. À plus large échelle, avoir une vision et une stratégie permettant de pérenniser le bon fonctionnement de la défense incendie du canton de Vaud.

Au final, le SDIS du Haut-Lac est sur les bons rails et sans concurrencer les CFF, il est important d'éviter les dérangements techniques, ceci pour ne pas laisser les assurés sur le quai.

Le Commandant du SDIS

Maj Yves Dubuis

GLOSSAIRE

ECA :	Établissement d'assurance contre l'incendie et les éléments naturels du Canton de Vaud
SDIS :	Service de Défense Incendie et Secours
EFDPS :	École de Formation Détachement de Premier Secours C'est une année de formations pour ceux qui intègre le DPS, en compléments des exercices DPS de base.
EFAPR :	École de formation Appareil de Protection respiratoire. C'est une année de formation spécifique pour les nouveaux porteurs d'appareil respiratoire, en principe l'année suivant l'EFDPS.
EM :	État-Major
APR :	Appareil de protection respiratoire
DPS :	Détachement de Premier Secours (les membres du SDIS sous alarme)
DAP :	Détachement d'appuis, membres du SDIS qui ne sont pas sous alarme
CI :	Chef d'intervention
CS :	Chef de section

DICASTÈRES DE M. REYNALD DAENZER, MUNICIPAL

INSTRUCTION PUBLIQUE – JEUNESSE – FORMATION PROFESSIONNELLE

Établissement primaire et secondaire Villeneuve-Haut-Lac :

Le collège accueille deux classes : une de 3P avec 18 élèves et une autre de 4P avec 17 élèves. 50% des élèves proviennent de Noville, les autres de Chessel et Rennaz.

À la rentrée d'août, ce n'est pas moins de 1416 élèves qui ont rejoint les classes du cercle scolaire du Haut-Lac. Noville compte 160 élèves scolarisés.

Association scolaire et parascolaire intercommunale du Haut-Lac (ASPIHL) :

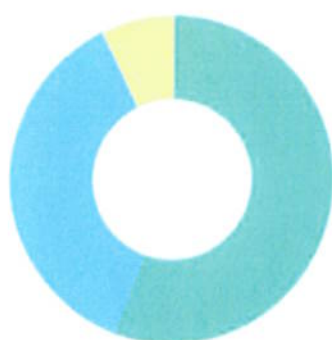
Le but de l'ASPIHL est de pourvoir à l'instruction publique des enfants domiciliés ou résidant sur le territoire des communes associées, conformément aux dispositions légales en la matière, notamment la Loi sur l'enseignement obligatoire (LEO) et son règlement d'application (RLEO).

RIVES ET COURS D'EAU – PORTS – PLAGES

Port du Vieux Rhône :

- Courant février, la porte du cabanon du garde-port a été forcée. Cependant, rien n'a été emporté par le ou les auteur(s).
- En avril, petite pollution au mazout sur l'estacade B. Le SDIS d'Aigle et la Gendarmerie sont intervenus. L'auteur n'a pas pu être identifié.
- Courant juin, toutes les estacades ont été mises à terre.
- Le 16 avril, nettoyage du chenal du Vieux Rhône avec la collaboration de la Fondation MART.
- Courant juillet, apparition de cyanobactéries. Des analyses ont été faites par le DGE. Pas d'interdiction concernant la baignade. Des panneaux préventifs ont été posés.
- Le 16 juillet, nouvelle pollution dans le chenal au niveau du chantier naval RIES. L'auteur n'a pas pu être identifié.
- Sur l'année 2023, 4 nouvelles places ont pu être attribuées à de nouveaux navigateurs.
- Une seule amende a été délivrée à un automobiliste stationné de manière illicite sur les places réservées aux navigateurs.
- Entre les 20 et 22 novembre, suite aux intempéries, 150 m³ de bois flottants ont dû être enlevés dans le chenal du Vieux Rhône.
- Bonne fréquentation du ponton réservé aux visiteurs.
- En 2024, il est prévu un nouvel aménagement pour le slip de mise à l'eau.

Visiteurs :



1. Taxe visiteurs - 56%

9 708,00 CHF

3. Taxe visiteurs L - 37%

6 420,00 CHF

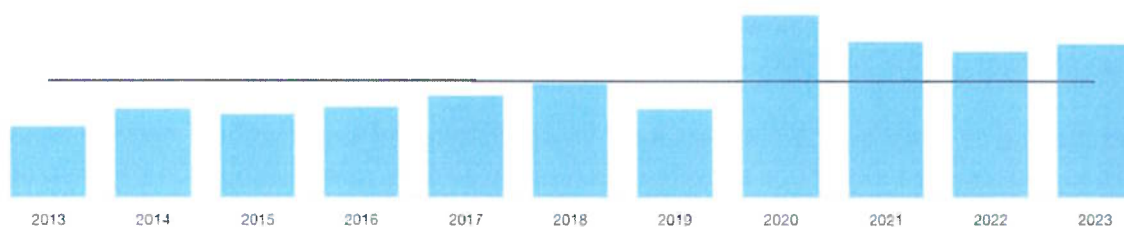
2. Taxe de séjour - 7%

1 241,00 CHF

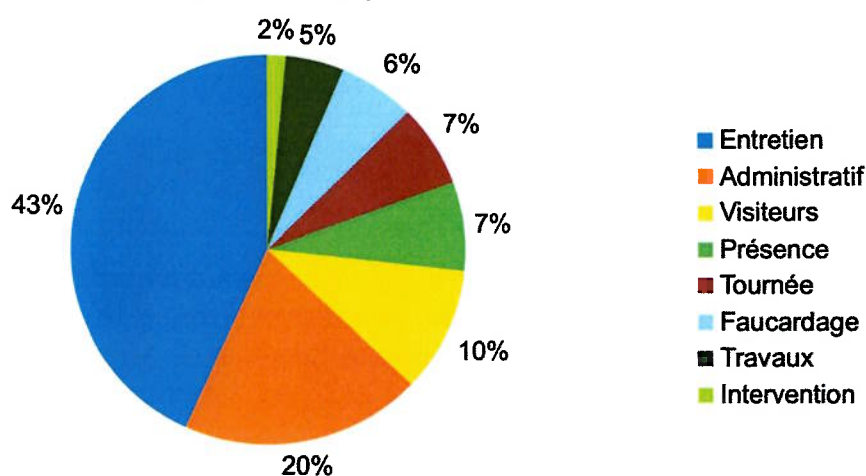
17 369,00 CHF

5040 ventes au total

144 549,00 CHF



Heures Garde-ports 2023 en %



Grand-Canal :

Six faucardages ont été nécessaires afin d'éliminer les algues qui empêchaient les navigateurs de sortir avec leurs embarcations. À chaque fois, nous devons faire appel à du personnel de la Direction générale de l'environnement (DGE) qui intervient avec une grue afin de sortir les algues de l'eau. Les talus des deux rives sont en mauvais état. En 2024, nous allons procéder à un renforcement de ceux-ci.

Eau Froide :

- Nous avons dû faire enlever un bateau épave. La place a été attribuée à un nouveau locataire, lequel s'est chargé des frais engendrés.
- Attribution d'une place.
- Début août, trois jours de nettoyage avec la collaboration des ouvriers de la Commune de Villeneuve.

Plage de l'Empereur :

Toujours une bonne fréquentation par les baigneurs et les pique-niqueurs. Comme déjà cité, l'entretien de ce magnifique emplacement demande passablement d'heures de travail, notamment en raison des nombreux bois flottants et autres déchets provenant principalement du Rhône.

Plage des Grangettes :

Cette plage est idéale pour les campeurs, mais aussi pour les familles de la région.

Canal du Haut-Lac :

Fin 2023, les comptes définitifs de l'entreprise de correction fluviale du Haut-Lac (ECF) ont été bouclés. Coût de l'opération : près de CHF 14 millions. Pour Noville, une participation de 1,22%, soit un montant de CHF 173'000.-.

L'entretien de ce canal de 2,5 kilomètres qui va du Châtelet au lac incombe à notre Commune. Bien que nous allions toucher une subvention du Canton de 60%, notre contribution s'élèvera entre CHF 12'000.- et CHF 15'000.- chaque année.

Canal de Praz-Riond :

Depuis maintenant 5 ans, il incombe à la Commune de Noville d'entretenir ce canal, tant son lit que les talus. Comme pour celui du Haut-Lac, nous touchons un subside de l'État de Vaud.

GESTION – TRI DES DÉCHETS

Déchèterie :

Bien que nous trouvions toujours des bouteilles dans la benne à papier, des langes dans la benne à verre, des bouteilles en plastique dans le PET, nous pouvons cependant relever que le tri se fait tout de même assez bien. Nos employés de voirie mettent tout en œuvre afin que ce lieu reste propre.

GastroVert :

L'utilisation du système GastroVert donne toujours satisfaction. Il nous permet une remise substantielle sur l'élimination des déchets auprès de la SATOM (CHF 70.- la tonne au lieu de CHF 110.-).

Nombre levées Pro	Poids total Pro (t.)	Nombre levées Private	Poids total Private (t.)	Poids total kg 31.12.2023
398	25.800	253	18.840	44.640

Nos déchets en quelques chiffres :

Les poids sont indiqués en tonnes.

	2023	2022
Ordures ménagères en sacs taxés	123.403	132.036
Ordures ménagères hors sacs taxés	159.088	142.336
Déchets communaux (poubelles, etc.)	16.706	15.792
Déchets encombrants	142.520	131.220
Papier- carton	67.380	51.520

Ferraille	13.120	17.780
Verre	64.350	66.430
PET	2.720	2.712
Piles et batteries	0.400	0.360
Huiles (végétale et minérale)	1.020	0.812
Textiles	8.500	12.962
Déchets inertes	13.62	11.980
Déchets verts (gazon et branches)	118.84	81.230
Appareils électroménagers	4.900	4.500
GastroVert des ménages (253 levées)	18.84	22.217
GastroVert Pro (398 levées)	25.80	22.439

Nous attendons le rapport final de la Cour des comptes qui devrait sortir à la fin de cette année.

QUELQUES PRÉCISIONS CONCERNANT LE FINANCEMENT DE LA GESTION DES DÉCHETS

- L'élimination des déchets comprend leur valorisation ou leur stockage définitif ainsi que les étapes préalables que sont la collecte, le transport, le stockage provisoire et le traitement.
- Les communes financent les coûts de l'élimination des déchets urbains par le biais de taxes.
- Le détenteur des déchets assume le coût de leur élimination.
- La taxe de base :
 - Cette taxe est perçue indépendamment du type et de la quantité des déchets produits
 - Indépendamment de la fréquence de sollicitation des prestataires
 - Elle est due même si le détenteur des déchets n'utilise pas les prestations d'élimination.
- Le terme de « détenteur de déchets », tenu d'en financer l'élimination, s'applique à toute personne physique résidant sur le territoire d'une commune, ainsi qu'à toute entreprise y exerçant ses activités indépendamment de son siège social. L'endroit où le déchet est produit est déterminant, et non le domicile fiscal ou civil du détenteur.

AFFAIRES SOCIALES (ARASAPE)

Membre du Conseil intercommunal de l'ARASAPE, je participe à six séances par année.

L'ARASAPE (Association régionale d'action sociale district d'Aigle et Pays-d'Enhaut) est une association de 18 communes (selon la LC) regroupant les communes du district d'Aigle et du Pays-d'Enhaut.



En août, nous avons eu la chance de pouvoir ouvrir sur notre Commune une UAPE (unité d'accueil pour écoliers). Elle se situe à la route du Simplon 21. Cette structure de 24 places, dénommée « Griffon d'or », accueille les enfants des communes de Noville, Rennaz et Chessel.

DICASTÈRES DE M. ROLAND MOOSER, MUNICIPAL

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Pour l'année 2023, le nombre d'événements sur notre Commune gérés par la Gendarmerie a diminué de 2,8 %.

	<u>2022</u>	<u>2023</u>	
Animaux	32	23	- 9
Vols par effraction	28	34	+ 6
Accidents circ. Dégâts	19	42	+23
Infractions LCR circ.	11	54	+43
Litiges	21	11	- 10
Objets perdus/trouvés	14	11	- 3
Autres	237	177	-60

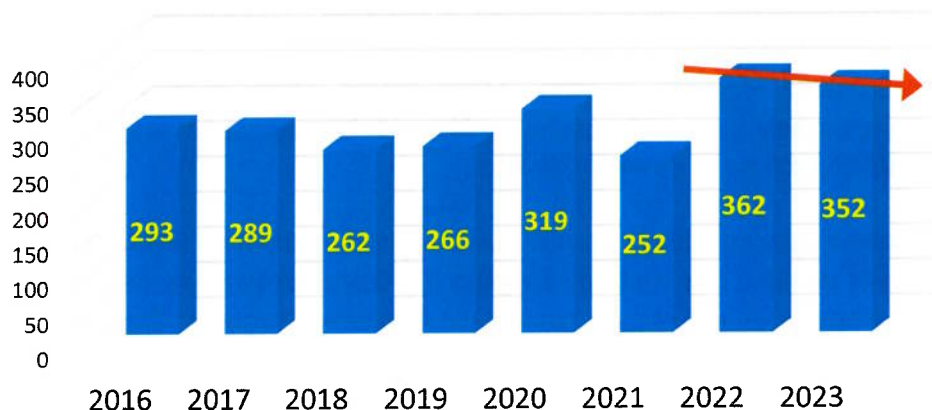
L'augmentation des accidents et infractions à la LCR sont la conséquence de la hausse du trafic motorisé (plus de 20'000 véhicules par jour), en particulier dans le secteur des Fourches. Entre le trafic des pendulaires qui vont travailler sur la Riviera, les 4 lignes de transport public et les clients des différentes enseignes comme Lidl, Aldi et Migros, garages, stations d'essence, la circulation est intense sur ce tronçon de route cantonale. Sans compter les embouteillages dus aux perturbations sur l'autoroute qui génèrent une énorme fréquentation sur cet axe les dimanches, jours fériés et retours de vacances.

En complément des 352 interventions susmentionnées, la Gendarmerie a été présente sur tout le territoire de la Commune sous forme de services préventifs :

- ☑ 52 patrouilles en voitures, vélos ou à pieds
- ☑ 10 contrôles de la circulation
- ☑ 6 présences d'un poste mobile de Gendarmerie à disposition de la population
- ☑ 4 services pour situations répétitives nécessitant l'intervention de la Gendarmerie
- ☑ Présence physique à proximité des établissements scolaires lors de la rentrée d'août
- ☑ 10 contrôles de la vitesse (radar).



Nombre de délits et infractions 2016 - 2023



CONSTRUCTIONS

En 2023, la Commune a délivré :

- 7 permis d'habiter pour nouvelles constructions, transformations ou rénovations
 - 6 permis d'utiliser pour des PAC (pompes à chaleur) en remplacement de chauffage traditionnel.
 - 1 permis d'utiliser pour toiture en panneaux solaires
 - 1 permis d'utiliser pour un jardin d'hiver non chauffé
 - 1 permis d'utiliser pour un jacuzzi
 - 2 permis d'utiliser pour couvert
 - 2 permis d'utiliser pour l'installation de borne de recharge électrique pour véhicules, dont 1 pour une station de gaz GNC et un kiosque laverie.
- 3 permis de construire, dont un pour une piscine enterrée, un autre pour la démolition du refuge du Fort et le dernier pour une adaptation d'une station de communication.
- 2 autorisations dont une pour un couvert et l'autre pour une PAC à l'intérieur.

Beaucoup de travaux sont en cours pour des transformations, agrandissements ou aménagements de bâtiments (la ferme de la cure en appartements, le magasin Lidl etc...).

Étant donné le peu de surface constructible, la tendance est à la rénovation-transformation avec utilisation des nouvelles sources d'énergie comme le solaire, les pompes à chaleur et l'isolation des bâtiments.

BÂTIMENTS COMMUNAUX

Le Collège :

Le mur de l'escalier qui descend au sous-sol suintait et a dû être imperméabilisé par un enduit spécial pour le protéger de l'humidité venant de la cour.

Des sèche-mains à air pulsé ont été installés dans les sanitaires des classes et du Greffe.

L'éclairage des salles de classe ainsi que celui des locaux utilisés par le personnel communal ont été remplacés par du LED.

Le Battoir :

L'éclairage de la grande salle, de la scène ainsi que celui des annexes (bar, cuisine et dépôt) a aussi été remplacé par du LED. Avec ce changement, la consommation de courant va diminuer de manière importante.

Dans la cuisine, les tiroirs réfrigérants pour boissons étaient en fin de vie et ont été remplacés.

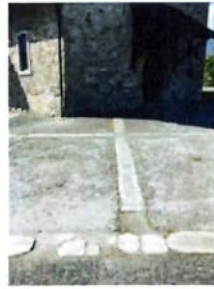
Le Cotterd :

Entretien courant du bâtiment.

Le Temple :

Le remplacement du revêtement du parvis par des pavés a été réalisé au début de l'année par le Garden-Centre Brönnimann et celui de l'éclairage par Romande Energie. Les travaux se sont déroulés à notre entière satisfaction ainsi qu'à celle de la Direction générale immeubles et patrimoine, Direction de l'archéologie et du patrimoine pour la partie appartenant au canton vers la cure.

Le coût du préavis s'élevait à CHF 110'000.–, le coût effectif à CHF 95'330 moins CHF 16'342.– à la charge du Canton. Coût effectif pour la commune : CHF 78'988.–.



La Cuisine :

Entretien courant du bâtiment.

Local des pompiers et dépôt de Crebelley :

Entretien courant du bâtiment.

Le Clocheton de Crebelley :

Entretien courant du bâtiment.

ROUTES, CHEMINS ET CHARRIÈRES – SIGNALISATION

Réfection des dessertes agricoles :

Ces travaux ont débuté en novembre 2022 et ont été terminés dans le courant de l'été 2023 à l'exception du pont sur le Grand-Canal (à hauteur de la Râpe des Tannes).

La réfection de ce dernier a été reportée plusieurs fois suite aux exigences de la Direction générale de l'environnement - division « Ressources en eau et économie hydraulique » pour mettre en place un plan d'alarme au cas où une forte et inattendue montée des eaux surviendrait pendant les travaux.

Résultat, cette réfection a dû être reportée d'une année jusqu'au printemps 2024.

Le renouvellement des premiers tronçons s'est bien déroulé malgré une mauvaise surprise à la route de la Grange-du-Bras (affaissement partiel de l'encaissement de la route dû aux fortes intempéries).

Apparemment, les usagers sont satisfaits de cette réfection selon les nouvelles normes des améliorations foncières.

Route de la Porte-du-Scex – renouvellement du revêtement :

Le mauvais état (énormément de fissures) de cette route très fréquentée a nécessité une réfection du bitume afin de stopper la dégradation du revêtement. En général, après les fissures apparaissent rapidement le faïencage et ensuite les nids de poule.

La pose d'un enduit à deux couches a été appliqué pour renforcer le revêtement de la route depuis le Collège jusqu'au cimetière.

Ces travaux ont été réalisés à l'automne 2023 et permettront de pérenniser ce tronçon de plusieurs années en toute sécurité.

Entretien des routes :

En outre, nous avons fait procéder à plusieurs réparations nécessaires de nids de poule et autres problèmes de revêtement à la route du Grand-Canal et celle qui conduit au port du Vieux-Rhône.

Signalisation :

Instauration de plusieurs mises à ban avec signalisation inhérente sur les parcelles :

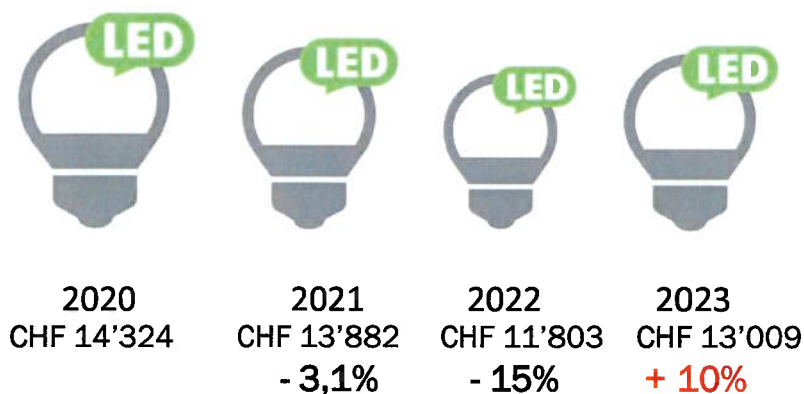
- 1134 aux Malliez en face de Romande Energie.
- 105 aux Longes Rayes (parcelle louée par Holdigaz).

Remplacement de plusieurs panneaux défectueux ou usés.

ÉCLAIRAGE PUBLIC

Depuis le début du remplacement en 2020 de tout l'éclairage par celui en LED et l'installation de la télégestion par Romande Energie pour le gérer, les coûts ont diminué de manière significative jusqu'en 2022 pour augmenter en 2023.

Cette évolution est due à la crise de l'énergie qui a provoqué une hausse importante du prix du courant électrique l'année passée.



DICASTÈRES DE M. PIERRE-ALAIN FAVROD, MUNICIPAL

TERRAINS COMMUNAUX

La problématique des sangliers sur le territoire communal ne faiblit pas, bien au contraire. Le problème principal vient de la réserve naturelle des Grangettes où ils prolifèrent et la chasse y est interdite.

À force de vouloir surprotéger cette réserve, la gestion du sanglier est devenue incontrôlable, tout comme la gestion des castors. Désormais, nous n'avons plus le droit de toucher aux barrages dans les 3 canaux principaux, soit le canal du Haut-Lac, le canal de la Muraz, et le canal de Praz-Riond, (canal des pompes). L'entretien de ces canaux à l'intérieur de la réserve ne peut plus se faire, car les terrains sont totalement inondés et impraticables.

Une étudiante de l'Université de Neuchâtel qui effectue un master sur la couleuvre d'Esculape, nous a fait une demande de suivis et a pris pour cible différents terrains de la Commune. Pour faire ces travaux elle avait besoin de déposer des plaques d'onduline en lisière de forêts afin de détecter la présence de ce reptile, ce que votre Municipalité a accepté.

Comme chaque année, le gros du travail consiste à l'entretien des nombreux fossés de notre territoire, curage et fauchage de l'herbe aux abords, afin de faciliter l'écoulement des eaux. Merci à toute l'équipe de voirie.

VIGNES

Heureusement, les années se suivent mais ne se ressemblent pas. 2023 a été une bonne année pour la viticulture. Une année plutôt sèche et des conditions favorables au développement de la vigne. Très peu de maladie fongique.

Le mardi 03 octobre nous avons vendangé une magnifique récolte de 1'324 kg à 76°Oe. Par comparaison, en 2022, année record, la récolte était de 1'411kg à 79°Oe.

Pour la mise en bouteille, cela représente environ, 700 litres de 75cl et 400 litres de 50cl.

Je profite par ces quelques lignes de remercier notre vigneron tâcheron M. Daniel Allamand et son fils Marc pour l'excellente collaboration et le travail fourni tout au long de l'année, ainsi que toute l'équipe de vendangeuses et vendangeurs pour leur travail et la bonne humeur qui a régné cette journée.



FORÊTS

Exploitations :

C'est principalement au Clos de la Delèze et à l'entrée des Îles que des peupliers ont été exploités, pour un volume de 766 m³.

Dans la forêt des Îles, située à l'entrée de l'Essert, des résineux ont été exploités pour un volume de 93m³.

Au total, c'est 859 m³ qui ont été abattus.

Au niveau des prix, le marché du peuplier s'est bien comporté en 2023. C'est entre CHF 58.- et CHF 64.- le m³ après décompte de la Forestière. Pour le sapin, c'est CHF 80.- le m³ et l'épicéa CHF 95.-. Il y a même du chêne qui est parti à CHF 149.- le m³.

Divers soins culturaux pour une surface de 3,4 hectares sur le territoire communal ont été réalisés. Par rapport aux autres années, il y a eu moins de surface entretenue en 2023, mais ce sera rattrapé en début d'année 2024.

Inventaire des arbres remarquables :

Dans le cadre de la nouvelle réglementation cantonale de la protection des arbres, nous avons mandaté M. Jean-François Fave pour le recensement des arbres remarquables et pour l'élaboration d'un nouveau règlement sur la protection des arbres.

Finalement, ce n'est pas moins de 45 arbres remarquables qui ont été recensés sur notre territoire communal.

Différentes essences font partie de ce recensement : tilleul à grandes feuilles, peuplier noir, chêne pédonculé, séquoia géant, hêtre commun, platane commun, saule pleureur, cèdre du Liban, pour ne citer que les plus connus.

Dans le cadre de la nouvelle Loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager (LPrPNP), adoptée par le Grand Conseil le 30 août 2022 et entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2023, cette loi pose des problèmes pour un grand nombre de propriétaires et de communes.

Pour faire simple, les communes jugeaient chronophage la charge administrative de cette loi. Il s'agit d'alléger les procédures pour les demandes d'abattage d'arbre, relevant de la compétence communale et de faciliter la procédure en cas de danger imminent.

En novembre 2023, une motion a été déposée au Grand Conseil afin de modifier un article pour ne plus exiger que la demande d'abattage d'arbre soit publiée systématiquement dans la Feuille des avis officiels (FAO). La loi vaudoise allait plus loin que la législation fédérale.

La motion demande au Conseil d'État de réviser la loi en précisant que la mise à l'enquête publique soit uniquement nécessaire pour l'abattage d'arbres remarquables, les autres demandes étant de compétence de la Municipalité.

SERVICE DES EAUX

Dans le cadre de la réfection des chemins agricoles, dans le secteur du chemin des Boussets, nous avons décidé de profiter de changer une conduite d'eau potable, d'une longueur d'environ 160 mètres.

C'était une conduite en fonte d'un diamètre de 80mm de 1973. Nous avons mis une nouvelle conduite en PE 160 SN8 PN10.

Quatre branchements de privés étaient concernés par ces travaux ainsi que le changement de deux bornes hydrantes.

Pour ces travaux, nous avons obtenu une participation aux frais de prévention de la part de l'ECA d'un montant de CHF 6'858.- TTC.

Rapport d'analyse – contrôle officiel de l'eau potable du 16 mars 2023 :

Analyse no 93315

Point de prélèvement : 1102 / Réseau d'EPUDEHL / **Captage de Saxelle (NS)** / Chessel

ID Méthode	Paramètre	Résultat	Basé sur
MOP-00073	Germes aérobies mésophiles [CFU/mL]	36	ISO 6222
MOP-00156	Eschérichia coli [CFU/100 mL]	n.d.	ISO 9308-1
MOP-00183	Entérocoques [CFU/100 mL]	n.d.	
-	Aspect [-]*	limpide	
MOP-00032	pH à 20°C [-]	7.6	ISO 10523
MOP-00855	Conductivité à 25 °C [uS/cm]	266	ISO 7888
MOP-00147	Turbidité [NTU]	0.08	ISO 7027-1
MOP-00116	Dureté totale [°f]*	13.9	
MOP-00116	Dureté carbonatée [°f]*	13.4	ISO 9963-1
MOP-00116	Hydrogénocarbonates [mg HCO ₃ /L]*	163.2	
MOP-00179	Calcium [mg Ca/L]	45.8	ISO 14911
MOP-00179	Magnésium [mg Mg/L]	5.9	ISO 14911
MOP-00179	Sodium [mg Na/L]	1.0	ISO 14911
MOP-00179	Potassium [mg K/L]	0.5	ISO 14911
MOP-00510	Carbone organique total [ug C/L]	418	ISO 8245
MOP-00052	Sulfates [mg SO ₄ /L]	7.2	ISO 10304-1
MOP-00052	Nitrates [mg NO ₃ /L]	1.7	ISO 10304-1
MOP-00052	Chlorures [mg Cl/L]	1.4	ISO 10304-1
MOP-00052	Nitrites [mg NO ₂ /L]	n.d.	ISO 10304-1
-	Ammonium [mg NH ₄ /L]*	<0.020	

Analyse no 93316

Point de prélèvement : 1103 / Réseau d'EPUDEHL / **Captage des Lizettes (NS)** / Roche

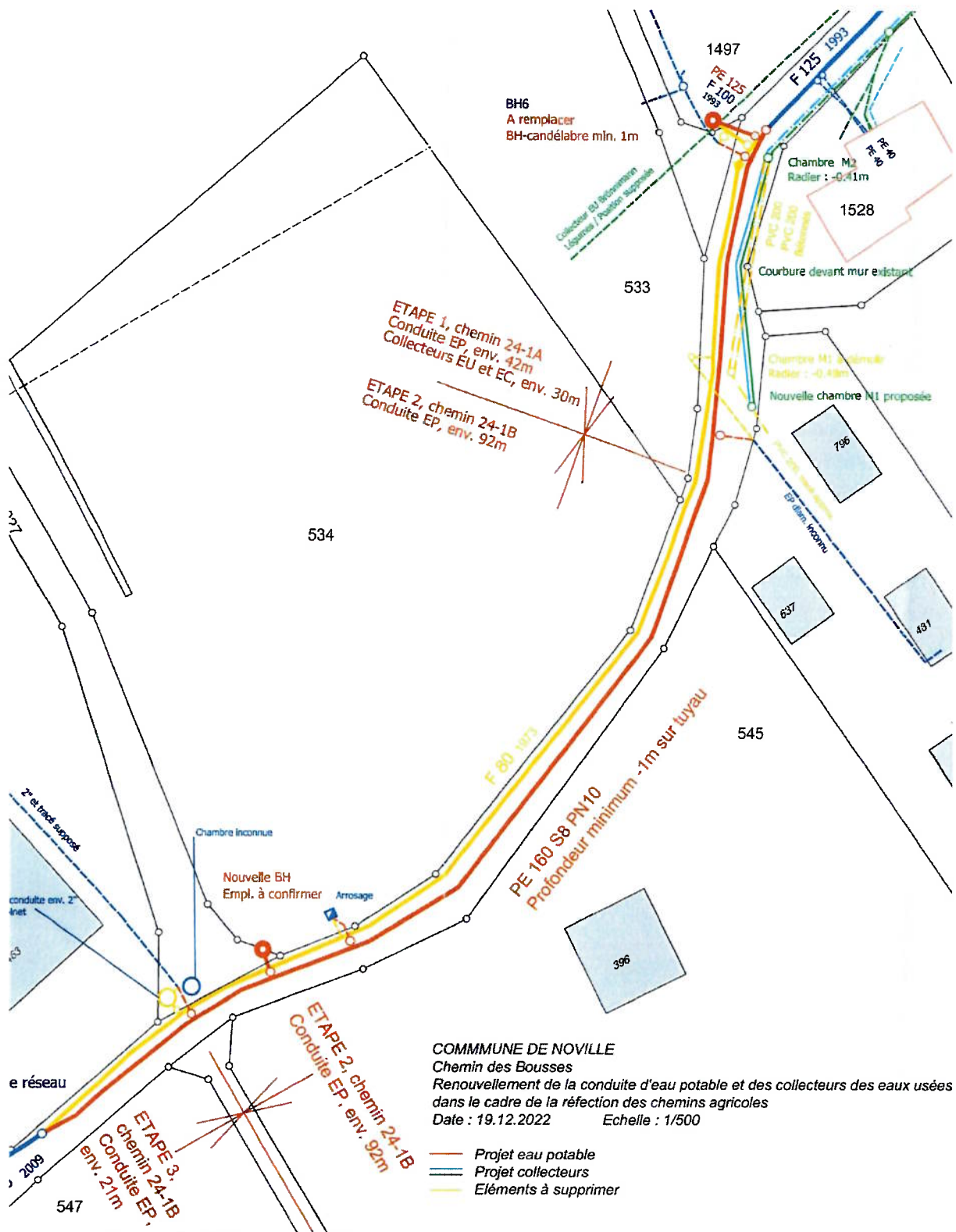
ID Méthode	Paramètre	Résultat	Basé sur
MOP-00073	Germes aérobies mésophiles [CFU/mL]	127	ISO 6222
MOP-00156	Eschérichia coli [CFU/100 mL]	2	ISO 9308-1

Analyse no 93319

Point de prélèvement : 1106 / Réseau d'EPUDEHL / **Commune de Chessel** / Chessel

ID Méthode	Paramètre	Résultat	Basé sur
MOP-00073	Germes aérobies mésophiles [CFU/mL]	23	ISO 6222
MOP-00156	Eschérichia coli [CFU/100 mL]	n.d.	ISO 9308-1
MOP-00183	Entérocoques [CFU/100 mL]	n.d.	
MOP-00855	Conductivité à 25 °C [uS/cm]	323	ISO 7888
MOP-00147	Turbidité [NTU]	0.10	ISO 7027-1

Travaux au chemin des Bousses :



ÉPURATION

Le Bey, canal sous-terrain de diamètre 800mm ARMCO, nous a occupé tout au long de l'année. Nous avons reçu de la part de la Direction générale de l'environnement (DGE) une subvention au taux de 60% sur le total de l'inspection menée par l'entreprise AITV, 1^{er} acompte, la somme de CHF 13'753.40 TTC.

Plusieurs séances se sont tenues afin de définir quelle stratégie donner pour assainir au mieux cette conduite.

Quelques variantes ont été discutées et finalement, pour tout le secteur du village, c'est l'entreprise KFS Service de canalisation à Payerne qui nous a proposé le meilleur procédé afin de chemiser ce secteur, avec la pose d'une gaine thermdurcissable d'une épaisseur de 12mm pour une longueur de plus de 300 mètres.

Dans le secteur agricole, là aussi plusieurs variantes nous ont été proposées. Soit le remplissage total de la conduite en gravier ou en mousse expansive résine. Soit une évacuation totale des buses ARMCO. Mais la distance est grande, pas moins de 650 mètres de longueur et les coûts engendrés auraient été disproportionnés. Du coup, il a été décidé de ne rien entreprendre pour le moment et de garder les buses en l'état.

Un 2^{ème} acompte subventionné au taux de 60% nous a été octroyé par la DGE, d'un montant de CHF 6'474.80.- TTC pour les factures du bureau d'ingénieurs B+C.

Un autre sujet nous a préoccupé durant le début de l'année 2023, à savoir la pénurie d'électricité pour les installations de pompage des STAP et des STEP.

Tout notre réseau d'épuration fonctionne avec des pompes afin d'acheminer les eaux usées à la STEP de Roche, d'où les soucis en cas de pénurie d'électricité.

Un courrier de la DGE – division « Protection des eaux » nous rendait attentifs quant à l'approvisionnement en gaz et en électricité qui restait sensible. Même si une remise en service du parc nucléaire français était en progression, cela n'a pas aggravé une situation tendue.

En ce début d'année 2023 les tendances étaient d'effectuer toutes mesures d'économie d'énergie afin d'éviter des contingentements ou le délestage du réseau électrique.

DICASTÈRES DE MME CORINNE BALLIF GROGNUZ

OFFICE DE LA POPULATION

POPULATION AU 31 DÉCEMBRE 2023: 1'194 HABITANTS

93 arrivées

91 départs

dont 7 naissances et 7 décès

En outre, il y a sur le territoire communal, 86 propriétaires de chiens.

NATURALISATIONS

En 2023, nous avons reçu 5 demandes de naturalisation s'étendant à 8 personnes.

SÉCURITÉ SOCIALE – SANTÉ PUBLIQUE

Le 11 mai, Noville a participé pour la première fois à l'Assemblée générale de **Pro Senectute Vaud** à Pully et, à cette occasion, a été élue membre de l'Association en même temps que 20 autres communes du canton.

Rappelons que Pro Senectute Vaud, fondée en 1919, a pour buts généraux de « contribuer au bien-être moral, physique et matériel des personnes âgées vivant dans notre canton » et « veiller à préserver ou renforcer leur capacité de vivre indépendants et intégrés à la vie du pays ». Il serait trop long de lister toutes les prestations qu'elle propose, relevons donc quelques activités organisées dans notre région comme les thés dansants, des conférences et des visites culturelles, des cours (par exemple, téléphones portables : trucs et astuces), le ciné-séniors ou encore les grandes tablées ; celle de Chessel, planifiée les premiers jeudis du mois dix fois par année remporte toujours un vif succès.

**PRO
SENECTUTE**
PLUS FORTS ENSEMBLE

Les communes de Chessel, Noville, Rennaz, Roche et Chessel ont pris acte avec un vif regret de la dissolution de l'Association des Premiers Secours du Haut-Lac (APS), entérinée lors de leur Assemblée extraordinaire du 07 février. Cette société, qui avait remplacé la section des Samaritains de notre région il y a quelques années, s'est retrouvée en 2022 face à des difficultés générées par les nouvelles directives du Canton visant une plus grande « professionnalisation » de l'activité de secouriste, mais aussi par des problèmes de locaux ainsi qu'une diminution du nombre des membres actifs.

Dès lors, les cinq communes concernées doivent trouver une solution pour assurer à l'avenir la sécurité sanitaire des manifestations d'envergure en faisant appel à une autre association. Il existe plusieurs sociétés privées proposant ce genre de services mais elles coûtent cher. Cependant, les communes du Haut-Lac sont entrées en contact avec le Service des Premiers Secours Riviera (SPS)

dont le siège est à La Tour-de-Peilz. Prévenu de la cessation des activités de l'APS et assurant des prestations similaires, il serait prêt à agrandir son périmètre d'intervention jusqu'au Haut-Lac. Nous pourrions alors faire appel à cette association de manière ponctuelle pour des événements nécessitant une présence sanitaire. Son service n'est bien sûr pas gratuit, mais en tous les cas moins coûteux que ceux des sociétés privées. Si ce projet aboutit, il le sera certainement début 2024.

PROTECTION CIVILE

Le Conseil intercommunal de l'ORPC district d'Aigle a siégé à deux reprises en 2023 :

- le 27 avril à Roche, avec à l'ordre du jour les préavis suivants :
 - o 01-2023 : comptes 2022
 - o 02-2023 : rapport de gestion 2022
- le 22 septembre à Chessel, avec à l'ordre du jour le préavis suivant :
 - o 03-2023 : budget 2024



Du côté des finances, les charges se sont montées à CHF 880'745.94 en 2023 (budget CHF 946'900) avec une participation des 15 communes de CHF 764'307.51 pour un total de 47'214 habitants, ce qui fixe le coût par habitant à CHF 16.18. Ce coût comprend également la participation au fond cantonal, alimenté par toutes les communes vaudoises à hauteur de CHF 6.50 par habitant.

Le Lt-col Ugo Fastiggi est le nouveau commandant de l'ORPC du district d'Aigle, en remplacement du commandant Olivier Pittier, qui avait donné sa démission pour le 30 septembre 2022. M. Fastiggi avait fonctionné en tant que commandant *ad interim* avant d'être nommé pour début 2023.

Pour les interventions en faveur de la collectivité, l'ORPC a œuvré le 11 juin pour La Fugue Chablaisienne et le 13 juin pour le Tour de Suisse.

Concernant les interventions en situation d'urgence, l'ORPC :

- a pris en charge 19 sinistrés (ravitaillement et mise à l'abri) suite à un incendie qui s'était déclaré dans un immeuble à la rue des Planchettes, du 23 au 24 septembre
- a mis en place le dispositif de protection contre la montée des eaux du 14 au 15 novembre, en collaboration avec le SDIS, lorsque la Grande-Eau a atteint le débit limite dû à de fortes et longues précipitations
- a livré 30 sacs de sable sur demande du SDIS Chablais le 02 décembre pour une rupture de conduite d'eau
- a été à nouveau sollicitée avec les pompiers, la police et la Direction générale de l'environnement (DGE) à cause d'importantes précipitations du 11 au 12 décembre. La Grande Eau ayant atteint encore une fois quasi le débit limite, l'ORPC a mis en place le dispositif de protection contre les crues (sacs de sable) sous le pont de l'autoroute.

Un sujet occupe les 10 comités de direction (CODIR) vaudois et leurs commandants depuis près de deux ans : le projet TETRIS du Canton qui veut réformer l'organisation de la protection civile suite au changement de la loi fédérale mise en vigueur en janvier 2021 et qui a notamment réduit

la durée de l'obligation de servir. Les effectifs de recrutement ont baissé, passant d'environ 7'700 astreints au niveau cantonal en 2017 à 4'200 en 2022. En conséquence, l'organisation vaudoise de protection civile ne peut plus être alimentée en effectifs suffisants.

Afin d'adapter l'organisation à la réalité des effectifs, le projet TETRIS a prévu deux variantes d'adaptation :

- la variante 4 ORPC au lieu des 10 actuelles
- la variante LCU (ligne de commandement unique), regroupant les 10 organisations en une seule entité cantonale.

Les 10 présidents du CODIR s'opposent à cette vision centralisatrice et ont présenté en juin une variante nommée « Synergies renforcées » qui, selon eux, permet entre autres de maintenir les atouts de leurs 10 ORPC et pallier la baisse des effectifs ; elle prévoit également un mécanisme d'entraide simplifiée lors des interventions.

Le rapport d'étude TETRIS a retenu les deux premières variantes et a rejeté la variante « Synergies renforcées » (ainsi que trois autres variantes). Mais les CODIR ORPC n'abandonnent pas. M. le Conseiller d'État Vassilis Venizelos, chef du Département de la jeunesse, de l'environnement et de la sécurité leur a proposé une rencontre politique début 2024. Il a également répondu favorablement à l'Union des communes vaudoises (UCV) et à l'Association de communes vaudoises (AdCV) qui ont souhaité échanger sur ces problématiques.

Le Conseil d'État décidera de la variante à adopter lorsqu'il sera en possession du résultat du groupe de travail mis en place au sein de l'Administration cantonale, probablement au 1^{er} trimestre 2024.

AFFAIRES CULTURELLES – TOURISME

Plusieurs activités culturelles et de loisirs ont été organisées en 2023, par les sociétés locales ou la Commission culturelle.

Le dimanche 05 février a eu lieu le loto de la fanfare « l'Écho de la Plaine » au Battoir.

Un week-end musical a été mis sur pied les 10, 11 et 12 mars, également au Battoir : une soirée blues le vendredi avec des concerts du Chablais Blues Connection, d'Amaury Faivre et de Roland Tchakounté, un repas-concert le samedi soir avec sangria, paella et spectacle de flamenco par le groupe Hechizo Flamenco et une journée Jazz'n'Soul le dimanche avec les groupes du Montreux Jazz Band et de Friends Connection.

Sept « Petits Marchés Gourmands » ont été programmés, les derniers samedis des mois d'avril à octobre. Celui du 26 août a finalement été annulé en raison d'une « collision » avec la Fête au village de Rennaz et d'une météo défavorable. Le marché du mois d'octobre ayant eu moins de succès, il a été décidé de « réduire la voilure » pour 2024 et d'en organiser quatre, de début juin à début septembre.

La traditionnelle soirée annuelle de la fanfare « l'Écho de la Plaine » s'est tenue au Battoir le samedi 06 mai.

Samedi 13 mai, la Boîte à Bouquins - bibliothèque de Noville - a organisé un apéro-portes ouvertes avec une séance de dédicaces de deux auteurs de notre région, Mme Nadine Vuataz et M. Raphaël Guillet. Un joli moment qui a perduré jusqu'en fin d'après-midi.

Une soirée cinéma a été proposée aux habitants de Noville et environs au Battoir le lundi 02 octobre, sous l'égide de Roadmovie, cinéma itinérant proposant des projections de films aux petites communes. Notre choix s'est porté sur une comédie, « Last dance », avec François Berléand dans le rôle principal. A la fin de la séance, les spectateurs ont pu dialoguer avec l'une des réalisatrices du film. Cet événement a été très apprécié par les personnes présentes mais on a regretté le manque de public...

Le traditionnel week-end du « Vin cuit » a eu lieu du vendredi 06 au samedi 07 octobre. Une petite restauration – fondue dans le pain, huîtres, hamburgers, planchettes, pâtisseries... - et des boissons étaient proposées à la vente le vendredi soir et le samedi jusqu'en début d'après-midi. Ensuite, chacun a pu, s'il le désirait, acheter une, voire plusieurs bouteilles de cette préparation qui avait mijoté dans la grande marmite sur la place de la ferme Favrod durant environ vingt-quatre heures.

Les « Fenêtres de l'Avent » ont été reconduites à Crebelley comme à Noville avec, comme d'habitude, un calendrier pour chaque village.

Le samedi 02 décembre enfin, c'est un spectacle pour jeune public, « Bientôt Noël ! » qui a été proposé au Battoir en fin d'après-midi. Mme Sylvie Gehringer, a présenté son spectacle interactif qui invite les enfants à la décoration de l'arbre de Noël. Les enfants présents sont immédiatement entrés dans le jeu avec l'artiste et ont eu manifestement beaucoup de plaisir.

Sur le plan du tourisme, 20'296 nuitées ont été enregistrées en 2023. Ce chiffre comprend les nuitées au camping des Grangettes, au port du Vieux-Rhône et auprès de privés.

PARCS ET JARDINS – CIMETIÈRE – PLACE DE SPORTS

Les employés de la voirie ont effectué de gros travaux d'entretien sur les pistes pédestres et équestres de la Commune, à cause des intempéries.

À la place de jeux de Crebelley, le nouveau portique commandé à la fin 2022 a été posé au printemps, en remplacement de l'ancien qui avait été démonté l'année précédente. Une nouvelle balançoire à ressort en polyéthylène pour les tout-petits a également été installée.

Au terrain de jeux de Noville, le mât du grand tourniquet a été changé et le filet de grimpe du portique ayant malheureusement été vandalisé a dû être remplacé. En outre, les zones situées devant les goals ont été remises en état avec du gazon synthétique.

À la suite d'une demande de citoyens de Noville, la Municipalité a également étudié la possibilité de modifier son terrain de jeux actuel en le transformant par exemple en terrain multisport et s'est notamment renseignée auprès de quelques communes voisines qui se sont dotées de telles infrastructures. Les coûts s'avérant élevés (plusieurs dizaines de milliers de francs), elle a pour l'instant renoncé à de tels travaux mais va continuer sa réflexion à ce sujet.

CONCLUSIONS

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes

LE CONSEIL COMMUNAL DE NOVILLE


- vu le préavis n° 03-2024, du 03 juin 2024, rapport de gestion et comptes 2023 ;
- entendu le rapport de la COFIGE sur les comptes 2023 ;
- entendu le rapport de la COFIGE sur la gestion 2023 ;
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,


DÉCIDE


- d'adopter les comptes annuels de l'exercice arrêtés au 31 décembre 2023 tels que présentés ;
- d'approuver le rapport de gestion pour l'exercice 2022 tel que présenté ;
- de donner décharge à la Municipalité pour la gestion de l'exercice 2023.

Ainsi délibéré en séance de la Municipalité le 03 juin 2024, pour être soumis au Conseil communal.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

le syndic :  Pierre-Alain Karlen

la secrétaire :  Sophie Piccand



Délégué de la Municipalité : M. Pierre-Alain Karlen, Syndic
03.06.2024/MUNI/sp

Adopté par le Conseil communal dans sa séance du 19 juin 2024.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

le président :  Yves Pellet

le secrétaire :  Kim Kauffmann



Concernant le cimetière, les employés de la voirie ont désherbé la concession, ajouté du gravier et taillé la haie. De plus, un état des lieux a été effectué à la fin de l'automne à propos du Jardin du Souvenir qui s'est passablement détérioré. Il mérite une réfection, l'entourage va donc être refait avec des matériaux plus solides, certaines plantes et arbustes vont être arrachés et éventuellement remplacés, d'autres taillés. Il est également prévu de remettre en état quelques allées. Ces travaux seront effectués au printemps 2024.

TEMPLES ET CULTES



L'Assemblée paroissiale ordinaire de printemps de l'Église Évangélique Réformée a eu lieu le jeudi soir 30 mars à la salle de Paroisse de Villeneuve. Les comptes 2022 y ont été présentés et validés par les membres présents. Il a été relevé que le chauffage du Temple de Villeneuve était insuffisant (14°). M. le pasteur Olivier Sandoz a annoncé qu'il prendrait sa retraite en été 2024.

L'Assemblée générale de la Paroisse catholique de Roche-Chessel-Noville-Rennaz, s'est déroulée quant à elle à Roche le jeudi 04 mai à la salle de Paroisse se trouvant à la Cure de Roche.

L'Assemblée paroissiale ordinaire d'automne de l'Église Évangélique Réformée a été convoquée le dimanche 26 novembre à l'issue du culte de 10h15 au Temple de Noville. Le budget pour 2024 y a été présenté et adopté, ainsi que les règlements des fonds « Rénovation de la Maison de paroisse », « Chapelle du Crêt » et « J-P. ».

La Marche à l'Étoile du 24 décembre est arrivée à Roche aux environs de 19h00, autour de l'Église catholique, les cortèges étant partis de la Cure de Noville et de la place du Clocheton à Crebelley.

Enfin, le culte de Noël du 25 décembre a eu lieu cette année au Temple de Noville.

REMERCIEMENTS

En conclusion, nous sommes heureux une fois encore d'exprimer notre reconnaissance à tous nos collaborateurs accomplissant leur travail avec conscience et efficacité et qui, malgré l'augmentation des tâches, assument leurs responsabilités avec compétence et dévouement.

Comptes par ordre administratif

Rubrique	Titre	Comptes 2023		Budget 2023		Comptes 2022	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
1	ADMINISTRATION GENERALE	762'772.39	95'136.25	882'164.00	94'450.00	792'071.04	140'604.56
2	FINANCES	843'756.18	4'911'382.89	873'706.00	4'178'650.00	852'084.64	4'430'207.87
3	DOMAINES ET BATIMENTS	728'950.01	686'174.68	379'315.00	50'140.00	2'093'792.93	2'248'252.42
4	TRAVAUX PUBLICS, ENVIRONNEMENT, URBANISME	1'870'248.29	547'544.82	1'375'908.00	580'720.00	1'660'352.34	372'195.36
5	INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES	540'469.15		562'207.00		575'507.44	
6	SECURITE PUBLIQUE	277'571.50	54'850.65	296'469.00	61'700.00	256'917.58	50'244.37
7	AFFAIRES SOCIALES	975'728.12		1'052'550.00		801'390.80	
8	SERVICES INDUSTRIELS	838'951.53	558'007.90	378'069.50	320'400.00	405'638.57	207'797.40
	Total charges	6'838'447.17		5'820'388.50		7'437'735.34	
	Total revenus		6'853'097.19		5'737'320.00		7'449'301.98
	Excédent charges			83'066.50			
	Excédent revenus		14'650.02				11'566.64

Comptes par ordre administratif

Rubrique	Titre	Comptes 2023		Budget 2023		Comptes 2022	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
1	ADMINISTRATION GENERALE						
10	Autorités	202'269.15	18'116.05	222'608.00	14'100.00	206'099.65	17'249.50
101	Conseil communal	18'959.35		27'500.00		19'270.90	
101.300.10	Bureau du Conseil	3'500.00		4'500.00		4'530.00	
101.300.30	Jetons de présence	12'368.75		16'500.00		8'952.00	
101.310.10	Votations et élections	2'250.00		4'000.00		3'885.00	
101.317.00	Frais divers (réceptions, vins, etc)	840.60		2'500.00		1'903.90	
102	Municipalité	183'309.80	18'116.05	195'108.00	14'100.00	186'828.75	17'249.50
102.300.10	Indemnités	90'000.00		90'000.00		90'000.00	
102.300.11	Vacations yc vacances	79'302.40		82'500.00		82'004.35	
102.303.00	Charges AVS-AC	8'380.00		16'508.00		8'917.00	
102.305.00	Assurances maladie et accident	1'300.00		1'300.00		1'300.00	
102.306.90	Remboursement de frais	4'327.40		4'800.00		4'607.40	
102.436.10	Remboursement de tiers (Sté du Gaz)		6'000.00		6'000.00		6'000.00
102.452.20	Remboursement de vacances		12'116.05		8'100.00		11'249.50
11	Administration	351'686.74	10'396.60	432'345.00	13'350.00	382'231.02	51'006.64
11.301.10	Salaires	211'508.25		255'440.00		247'811.00	
11.303.00	Charges AVS-AC	18'189.00		24'446.00		21'685.00	
11.304.00	Caisse de pension (LPP)	9'675.00		11'759.00		11'486.00	
11.305.00	Assurances accident et maladie	13'789.00		11'650.00		10'685.00	
11.306.90	Remboursement de frais (déplacement, etc.)	275.90		900.00		423.50	
11.309.10	Autres charges des autorités et du personnel (formation, rech.)	3'760.20		4'000.00		5'094.00	
11.310.10	Imprimés, fournitures de bureau	3'668.10		4'000.00		1'917.60	
11.310.20	Journaux, documentation, annonces	2'128.15		2'750.00		2'885.90	
11.311.10	Achat mobilier et matériel de bureau	1'582.20		1'500.00		1'706.95	
11.315.10	Entretien mobilier, machines	2'100.00		3'000.00		916.95	
11.316.30	Leasing copieur	5'652.75		5'650.00		5'022.75	
11.317.00	Réceptions et manifestations	15'234.50		15'000.00		18'041.10	
11.318.00	Honoraires, prestations de services	126.53					
11.318.10	Frais de ports	5'670.95		7'500.00		5'426.60	
11.318.20	Frais de téléphones	3'921.50		5'000.00		4'209.60	
11.318.40	Frais de poursuites et contentieux	10.40		2'500.00		19.40	
11.318.50	Honoraires (avocats, fiduciaire, etc.)	25'376.11		45'000.00		12'734.87	
11.318.60	Assurances choses, RC, etc.	6'728.45		6'650.00		6'410.30	
11.319.30	Cotisations diverses (UCV, etc.)	8'388.60		8'300.00		8'467.25	

Rubrique	Titre	Comptes 2023		Budget 2023		Comptes 2022	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
11	Administration	351'686.74	10'396.60	432'345.00	13'350.00	382'231.02	51'006.64
11.352.30	Participation Chablais Région	10'521.00		11'800.00		10'548.00	
11.365.90	Aides, dons et subventions	3'380.15		5'500.00		6'739.25	
11.431.00	Emoluments divers		2'309.75		12'000.00		8'635.00
11.436.00	Remboursement de tiers		8'086.85		1'250.00		42'370.89
11.436.20	Remboursement de frais (poursuites, admin., etc.)				100.00		.75
15	Affaires culturelles, loisirs	24'312.15	165.00	23'115.00		27'697.82	7'208.87
15.300.00	Commission culturelle	3'600.00		2'000.00		2'386.95	
15.317.00	Réceptions et manifestations	5'172.15		4'500.00		2'907.00	
15.351.30	Ecole de musique	11'105.50		11'115.00		11'105.50	
15.365.90	Aides et subventions	4'434.50		5'500.00		4'484.50	
15.381.00	Attribution au fonds affecté					6'813.87	
15.435.00	Recettes diverses		165.00				7'208.87
16	Tourisme	66'458.60	66'458.60	67'000.00	67'000.00	65'139.55	65'139.55
16.301.10	Salaires	13'117.00		10'610.00		5'592.00	
16.303.00	Charges AVS-AC	1'128.00		1'015.00		534.00	
16.304.00	Caisse de pension (LPP)	655.00		705.00		277.00	
16.305.00	Assurances accident et maladie	860.00		500.00		240.00	
16.310.10	Imprimés, fournitures de bureau			1'200.00			
16.311.10	Achat mobilier, matériel	9'875.65		5'000.00		24'409.95	
16.313.40	Autres fournitures et marchandises	7'792.01		6'000.00		7'554.55	
16.314.50	Entretien des lieux touristiques (plages, etc.)	11'363.29		7'000.00		6'095.60	
16.318.00	Honoraires et prestations de service	20'547.65		18'000.00		11'166.00	
16.352.30	Participation aux charges de Villeneuve Plage	1'120.00		1'500.00		1'120.00	
16.365.90	Aides, dons et subventions			5'000.00		4'132.45	
16.381.00	Attribution au fonds affecté			10'470.00		4'018.00	
16.406.60	Taxe communale de séjour fixe camping		42'700.00		42'000.00		42'900.00
16.406.61	Taxe communale de séjour		23'758.60		25'000.00		22'239.55
18	Transports publics	98'900.70		107'896.00		89'347.40	
18.351.70	Part au déficit des transports (canton)	98'900.70		107'896.00		89'347.40	
19	Informatique	19'145.05		29'200.00		21'555.60	
19.311.10	Achat de matériel et logiciels	1'869.65		8'000.00		2'196.20	
19.315.60	Maintenance matériel et logiciels	13'426.00		15'000.00		14'045.20	
19.315.61	Site internet	1'200.00		1'200.00		1'200.00	
19.318.50	Honoraires pour assistance	2'649.40		5'000.00		4'114.20	

Comptes par ordre administratif

Rubrique	Titre	Comptes 2023		Budget 2023		Comptes 2022	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
2	FINANCES	843'756.18	4'911'382.89	873'706.00	4'178'650.00	852'064.64	4'430'207.87
21	Impôts	64'689.98	3'906'734.23	66'000.00	3'288'475.00	40'289.05	3'710'524.87
21.318.70	Frais de perception impôts	31'394.52		30'000.00		27'235.01	
21.329.00	Intérêts rémunérateurs (intérêts s/impôts payés d'avance)	1'071.39		1'000.00		382.45	
21.330.10	Défaçons, pertes sur débiteurs	32'224.07		35'000.00		12'671.59	
21.400.10	Impôt sur le revenu (PP)		2'005'502.33		1'900'000.00		2'195'150.24
21.400.11	Impôts sur prestations en capital		227'10.60		10'000.00		9'099.15
21.400.20	Impôt sur la fortune (PP)		281'291.64		250'000.00		299'927.24
21.400.30	Impôt à la source		35'679.96		30'000.00		45'375.89
21.401.10	Impôt sur le bénéfice (PM)		281'471.60		200'000.00		209'194.40
21.401.30	Impôt complémentaire sur immeuble		28'688.20		7'500.00		13'990.50
21.402.00	Impôt foncier		533'779.90		500'000.00		531'149.05
21.404.00	Droits de mutation		299'930.05		75'000.00		98'069.10
21.405.00	Impôt sur successions et donations				7'500.00		7'562.20
21.406.10	Impôt sur les chiens		9'100.00		9'450.00		9'450.00
21.409.00	Impôt récupéré après défaçon		8'918.59-		10'000.00		10'805.47
21.410.00	Patentes boissons et tabacs		16'705.50		17'500.00		20'304.45
21.422.10	Intérêts moratoires		29'519.83		15'000.00		21'690.48
21.441.10	Part à l'impôt sur les gains immobiliers		121'692.10		50'000.00		51'863.85
21.441.11	Impôt des frontaliers		220'901.65		160'000.00		164'080.05
21.451.00	Compensation cantonale		28'679.46		26'525.00		22'812.80
22	Service financier	779'066.20	1'004'648.66	807'706.00	910'175.00	811'775.59	719'683.00
22.318.30	Frais financiers (intérêts, frais, etc.)	3'374.20		10'000.00		5'189.59	
22.330.10	Défaçon, pertes sur débiteurs					396.00	
22.352.00	Participation au fonds de péréquation	775'692.00		797'706.00		806'190.00	
22.422.10	Revenus capitaux patrimoine financier		77'367.36		64'216.00		64'428.00
22.441.00	Parts à des recettes cantonales (taxe C02)		533.30				637.00
22.452.00	Participation du fonds de péréquation		605'837.00		550'839.00		519'547.00
22.452.01	Péréquation - dépenses thématiques		295'120.00		295'120.00		107'556.00
22.452.02	Péréquation - solde décompte année précédente		257'91.00				27'515.00

Comptes par ordre administratif

Rubrique	Titre	Comptes 2023		Budget 2023		Comptes 2022	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
3	DOMAINES ET BATIMENTS	728'950.01	686'174.68	379'315.00	501'400.00	2'093'792.93	2'248'252.42
31	Terrains	31'444.60	389'635.68	58'050.00	356'650.00	1'509'606.25	1'757'728.07
31.301.00	Salaires	25'440.00		40'150.00		38'551.00	
31.303.00	Charges AVS-AC	2'188.00		3'842.00		3'319.00	
31.304.00	Caisse de pension (LPP)	1'265.00		2'658.00		1'915.00	
31.305.00	Assurances maladie et accident	1'662.00		1'900.00		1'661.00	
31.311.10	Achat matériel, machines, véhicules	764.10		2'000.00		1'296.75	
31.313.00	Autres fournitures et marchandises	125.50		2'000.00		403.10	
31.314.20	Entretien courant des terrains et "Plantes envahissantes"					14'262.10	
31.314.30	Création d'un ponton aux Grangeites					173'011.85	
31.315.50	Entretien matériel et véhicules					186.45	
31.318.00	Honoraires, prestations de service			4'000.00			
31.380.00	Attrib. Fonds réserve			1'500.00			
31.423.20	Locations des terrains, fermages		329'592.68		322'650.00		306'029.18
31.430.00	Redevances utilisation du domaine public (places parc)		41'100.00		34'000.00		16'940.00
31.439.00	Syndicat AF "Les Fourches"		18'943.00				1'275'000.00
31.451.00	Subvention du Canton						129'758.89
31.465.00	Participation, subvention de tiers						30'000.00
32	Forêts	100'290.35	72'478.50	84'761.00	30'550.00	99'848.30	34'211.65
32.301.10	Salaires	3'200.00		2'160.00		4'861.00	
32.303.00	Charges AVS-AC	275.00		207.00		464.00	
32.304.00	Caisse de pension (LPP)	165.00		144.00		239.00	
32.305.00	Assurances maladie et accident	210.00		100.00		288.00	
32.313.00	Autres fournitures et marchandises (plants, engrais)	585.30		1'500.00		634.80	
32.314.00	Entretien courant des forêts	33'929.85		55'000.00		52'281.05	
32.319.30	Cotisations diverses	650.00		650.00		650.00	
32.352.00	Groupement Forestier - frais exploitation	61'275.20		25'000.00		40'430.45	
32.435.50	Ventes de bois		27'628.50		20'000.00		23'811.70
32.451.80	Subventions du canton		44'850.00		10'000.00		9'575.00
32.465.00	Remboursement impôt sur les carburants				550.00		824.95
33	Vignes	14'634.90	6'841.00	13'542.00	3'500.00	9'094.95	529.20
33.301.10	Salaires	1'725.00		2'000.00		2'136.00	
33.303.00	Charges AVS-AC	148.00		191.00		204.00	
33.304.00	Caisse de pension (LPP)	90.00		136.00		105.00	
33.305.00	Assurances maladie et accident	119.00		100.00		90.00	
33.313.40	Autres fournitures et marchandises	217.70		500.00			

Comptes par ordre administratif

Rubrique	Titre	Comptes 2023		Budget 2023		Comptes 2022	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
33	Vignes		6'841.00	13'542.00	3'500.00	9'094.95	529.20
33.314.60	Entretien courant des vignes	14'634.90	6'841.00	13'542.00	3'500.00	9'094.95	529.20
33.318.60	Assurances	6'418.80		5'000.00		5'139.95	
		501.10		400.00			
33.318.90	Travaux de vinification	5'124.80		5'000.00		698.90	
33.319.30	Colisations, taxes	290.50		215.00		721.10	
33.435.50	Vente de vin		6'841.00		3'500.00		180.00
33.439.00	Remboursement assurance						349.20
34	Bâtiments du patrimoine financier	400.50		365.00		2'492.00	
341	Dépôt voirie "La Cuisine" ECA no 47	346.75		365.00		2'492.00	
341.312.30	Consommation d'électricité	292.25		130.00		251.15	
341.314.10	Entretien courant					2'186.35	
341.318.60	Assurances	54.50		235.00		54.50	
342	Couvert à bois "ECA no 586"	53.75					
342.318.60	Assurances	53.75					
35	Bâtiments du patrimoine administratif	582'179.66	217'219.50	222'597.00	110'700.00	472'751.43	455'783.50
351	Le Collège - ECA nos 18-33	221'969.76	50'064.10	63'008.00	49'000.00	367'235.86	349'160.00
351.301.10	Salaires	17'926.00		17'510.00		19'113.00	
351.303.00	Charges AVS-AC	1'542.00		1'676.00		552.00	
351.305.00	Assurances maladie et accident	1'170.00		1'570.00		824.00	
351.311.00	Achat de mobilier, matériel	3'392.95		1'000.00		154.80	
351.312.30	Consommation d'électricité	743.70		2'500.00		785.80	
351.312.40	Combustibles (gaz, mazout)	16'102.80		15'000.00		15'539.55	
351.313.00	Autres fournitures et marchandises	2'698.11		3'000.00		9'295.65	
351.314.10	Entretien courant - Collège	15'509.63		4'000.00		3'423.25	
351.315.00	Entretien des installations techniques	7'343.90		2'000.00		1'963.40	
351.318.60	Assurances	4'561.35		3'370.00		3'075.15	
351.322.30	Intérêts passifs	2'203.00		4'982.00		6'109.26	
351.331.00	Amortissement obligatoire	6'400.00		6'400.00		6'400.00	
351.332.00	Amortissement complémentaire	142'376.32				300'000.00	
351.427.10	Revenus locaux		49'160.00		49'000.00		49'160.00
351.436.00	Remboursements de tiers		904.10				
351.481.00	Prélèvement au fonds de réserves						300'000.00
352	Le Bataioir - ECA no 109	120'486.90	59'268.00	106'946.00	53'500.00	51'161.62	71'883.20
352.301.10	Salaires	29'639.00		22'960.00		27'115.00	

Comptes par ordre administratif

Rubrique	Titre	Comptes 2023		Budget 2023		Comptes 2022	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
352	Le Battoir - ECA no 109	120'486.90	59'268.00	106'946.00	53'500.00	51'161.62	71'883.20
352.303.00	Charges AVS-AC	2'549.00		2'197.00		2'228.00	
352.304.00	Caisse de pension (LPP)	1'472.00		1'524.00		1'346.00	
352.305.00	Assurances maladie et accident	1'930.00		1'200.00		1'167.00	
352.311.10	Achat de mobilier, matériel			2'000.00		781.95	
352.312.30	Consommation d'électricité	7'883.75		8'265.00		6'934.25	
352.312.40	Combustibles (gaz,mazout)	3'425.80		3'450.00		3'913.95	
352.313.00	Autres fournitures et marchandises	39'746.30		30'000.00		1'723.77	
352.314.10	Entretien courant - battoir	28'074.60		30'000.00		1'521.60	
352.318.00	Honoraires et prestations de services	1'134.60		1'000.00		323.10	
352.318.20	Frais d'hébergement Wifi	521.70		600.00		521.70	
352.318.60	Assurances	4'110.15		3'750.00		3'585.30	
352.427.10	Revenus locaux		58'650.00		52'500.00		61'772.55
352.436.00	Remboursements de tiers		618.00		1'000.00		10'110.65
353	Eglise - ECA no 96	119'986.15	93'567.40	19'594.00	11'028.85	11'028.85	150.00
353.301.10	Salaires	8'420.00		2'415.00		3'428.00	
353.303.00	Charges AVS-AC	724.00		231.00		327.00	
353.304.00	Caisse de pension (LPP)	421.00		163.00		169.00	
353.305.00	Assurances maladie et accident	549.00		250.00		147.00	
353.312.30	Consommation d'électricité	3'416.20		3'335.00		4'119.00	
353.314.10	Entretien courant - église	9'566.90		10'000.00			
353.318.60	Assurances	3'321.65		3'200.00		2'838.85	
353.332.00	Amortissement complémentaire	93'567.40					
353.436.00	Remboursements de tiers						150.00
353.480.00	Prélèvement fonds réserve		93'567.40				
354	Salle du Cottard - ECA no 110	117'626.85	14'320.00	29'894.00	8'200.00	28'395.95	34'590.30
354.301.10	Salaires	15'863.00		12'360.00		14'443.00	
354.303.00	Charges AVS-AC	1'364.00		1'183.00		1'018.00	
354.304.00	Caisse de pension (LPP)	790.00		597.00		715.00	
354.305.00	Assurances maladie et accident	1'032.00		420.00		622.00	
354.311.00	Achat de mobilier, matériel			1'000.00			
354.312.40	Combustibles (gaz, mazout)	3'081.75		2'400.00		2'060.10	
354.313.00	Autres fournitures et marchandises	11.95		500.00			
354.314.10	Entretien courant - Salle du Cottard	8'169.55		3'000.00		3'503.95	
354.318.00	Honoraires, prestations de service			3'000.00		323.10	
354.318.20	Frais d'hébergement Wifi	521.70		420.00		521.70	

Rubrique	Titre	Comptes 2023		Budget 2023		Comptes 2022	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
354	Salle du Cottterd - ECA no 110	117'626.85	14'320.00	29'894.00	8'200.00	28'395.95	34'590.30
354.318.60	Assurances	773.10		700.00		656.10	
354.322.30	Intérêts passifs	1'255.00		964.00		1'163.00	
354.331.20	Amortissement obligatoire	3'350.00		3'350.00		3'350.00	
354.332.00	Amortissement complémentaire	81'414.80					
354.427.10	Revenus locatifs		14'320.00		8'000.00		15'980.00
354.436.00	Remboursements de tiers				200.00		18'610.30
355	Dépôt Climetière (morgue) - ECA no 230	49.60		45.00		42.00	
355.318.60	Assurances	49.60		45.00		42.00	
356	Crebelley	1'280.45		2'275.00		14'121.00	
3561	Local Service du Feu Crebelley - ECA no 542	521.30		525.00		3'440.05	
3561.312.30	Consommation d'électricité	92.30		135.00		87.45	
3561.315.00	Entretien courant - local service du feu Crebelley					2'983.85	
3561.318.60	Assurances	429.00		390.00		368.75	
3562	Dépôt Crebelley (char à bétail) - ECA no 337	102.60		100.00		87.35	
3562.318.60	Assurances	102.60		100.00		87.35	
3563	Couvert fontaine Crebelley - ECA no 146	107.30		600.00		10'211.70	
3563.314.10	Entretien courant - Couvert fontaine Crebelley			500.00		10'118.85	
3563.318.60	Assurances, couvert de fontaine, "Clocheton" ECA 146	107.30		100.00		92.85	
3564	Refuge Râpes des Tannes Crebelley - ECA no 709	549.25		1'050.00		381.90	
3564.312.30	Consommation d'électricité			150.00			
3564.314.00	Refuge Râpes des Tannes, frais d'entretien			500.00			
3564.318.60	Assurances / Râpes des Tannes	459.25		400.00		381.90	
3564.322.30	Intérêts passifs	90.00					
357	Cabanon garde-port En Chau Rossat - ECA no 514	35.60		35.00		29.40	
357.318.60	Assurances	35.60		35.00		29.40	
358	Couvert-filtre Blogaz Les Grangettes - ECA no 656	100.10		90.00		87.10	
358.318.60	Assurances	100.10		90.00		87.10	
359	Stand de tir Intercommunal de la Barmaz	644.25		710.00		649.65	
359.314.00	Stand de tir, frais d'entretien	644.25		710.00		649.65	

Comptes par ordre administratif

Rubrique	Titre	Comptes 2023		Budget 2023		Comptes 2022	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
4	TRAVAUX PUBLICS, ENVIRONNEMENT, URBANISME	1'870'248.29	547'544.82	1'375'908.00	580'720.00	1'660'352.34	372'195.36
42	Service de l'urbanisme	139'065.90	9'250.80	98'446.00	18'000.00	87'679.65	8'892.00-
42.300.30	Commission des constructions - vacations	480.00		2'500.00		610.00	
42.301.10	Salaires	79'135.30		44'558.00		41'972.00	
42.303.00	Charges AVS-AC	6'805.00		4'264.00		3'645.00	
42.304.00	Caisse de pension (LPP)	3'930.00		2'798.00		2'084.00	
42.305.00	Assurances maladie et accident	5'154.00		2'000.00		1'808.00	
42.310.20	Frais d'enquête (annonces, etc.)	4'874.90		6'500.00		2'457.80	
42.318.50	Honoraires - bureau technique	17'864.70		15'000.00		14'088.85	
42.322.30	Intérêts passifs	822.00		826.00		1'014.00	
42.331.00	Amortissement PGA	20'000.00		20'000.00		20'000.00	
42.431.30	Permis de construire et d'habiter		5'715.60		15'000.00		11'300.00-
42.436.00	Remboursements de tiers		397.00				
42.436.20	Rbt annonces presse permis construire		3'138.20		3'000.00		2'408.00
43	Routes, voirie	937'979.94		451'840.00		705'316.85	13'001.75
43.301.10	Salaires	74'105.50		103'450.00		88'155.00	
43.303.00	Charges AVS-AC	6'373.00		9'900.00		8'443.00	
43.304.00	Caisse de pension (LPP)	3'679.00		6'849.00		4'384.00	
43.305.00	Assurances maladie et accident	4'829.00		5'000.00		3'799.90	
43.311.10	Achat de matériel, machines et véhicules	12'077.88		5'000.00		12'895.45	
43.312.40	Carburant	5'551.45		9'100.00		4'750.80	
43.314.20	Entretien courant - routes	98'126.55		160'000.00		109'471.15	
43.314.22	Déneigement	1'803.35		2'000.00		1'597.20	
43.315.50	Entretien matériel et véhicules	13'355.70		12'000.00		9'899.75	
43.318.20	Frais téléphones	1'014.20		500.00		322.00	
43.318.60	Assurances véhicules	7'984.80		8'000.00		7'988.60	
43.322.30	Intérêts passifs	16'561.41		17'841.00		21'410.00	
43.331.10	Amortissement obligatoire - RC 780 Les Fourches	81'000.00		81'000.00		81'000.00	
43.331.20	Amortissement réfection des dessertes agricoles	27'200.00		27'200.00		27'200.00	
43.331.30	Amortissement pont de la Californie (Pr. No 01-2021)	4'000.00		4'000.00		4'000.00	
43.332.10	Amortissement supplémentaire - Les Fourches	580'318.10				320'000.00	
43.436.00	Remboursements de tiers						13'001.75
44	Parcs, promenades, cimetières	66'768.44	218.45	62'728.00	300.00	69'336.00	900.00
44.301.10	Salaires	44'798.00		39'445.00		55'214.00	
44.303.00	Charges AVS-AC	3'852.00		3'775.00		4'909.00	
44.304.00	Caisse de pension (LPP)	2'227.00		2'608.00		2'745.00	

Rubrique	Titre	Comptes 2023		Budget 2023		Comptes 2022	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
44	Parcs, promenades, cimetières	66'768.44	218.45	62'728.00	300.00	69'336.00	900.00
44.305.00	Assurances maladie et accident	2918.00		1'850.00		2'379.00	
44.311.10	Achat de matériel, machines, véhicules	168.00		2'500.00		53.85	
44.312.30	Consommation d'électricité	117.00		1'500.00		379.10	
44.313.40	Autres fournitures et marchandises	5'161.44		5'000.00		3'222.80	
44.314.50	Entretien courant - parcs et cimetière	3910.65		4'000.00		150.80	
44.315.50	Entretien matériel, machines et véhicules	3616.35		2'000.00		282.45	
44.318.60	Assurances			50.00			
44.436.00	Participations de tiers		218.45		300.00		900.00
45	Ordures ménagères et déchetterie	243'132.46	200'237.42	277'628.00	203'100.00	246'394.76	202'506.91
45.301.10	Salaires	45'762.00		53'490.00		50'356.00	
45.303.00	Charges AVS-AC	3935.00		5'119.00		4'445.00	
45.304.00	Caisse de pension (LPP)	2'276.00		3'219.00		2'502.00	
45.305.00	Assurances maladie et accident	2'980.00		2'400.00		2'170.00	
45.311.40	Achat de matériel d'exploitation	872.80		5'000.00		5'490.94	
45.313.50	Achat de sacs destinés à la vente	2'596.50		2'500.00			
45.313.51	Achat clés déchetterie (destiné à la vente)			1'000.00		6'237.26	
45.314.10	Entretien courant - déchetterie	1'617.04		5'000.00		2'955.96	
45.318.00	Prestations de services	2'514.72		2'500.00		2'310.28	
45.318.60	Assurances	911.35		700.00		553.00	
45.318.81	Enlèvement ordures ménagères	43'656.29		54'000.00		40'822.77	
45.318.82	Enlèvement organique	8'048.67		15'000.00		4'406.07	
45.318.83	Enlèvement papier	21'294.80		21'500.00		21'546.61	
45.318.84	Enlèvement verre	4'383.86		5'000.00		2'679.88	
45.318.85	Enlèvement ferraille	1'125.02		2'000.00		1'375.02	
45.318.86	Enlèvement objets encombrants	14'954.10		19'000.00		17'135.06	
45.318.87	Enlèvement Gastro-vert	19'307.05		18'500.00		15'391.98	
45.318.91	Traitement ordures ménagères	34'536.15		27'500.00		37'066.90	
45.318.92	Traitement organique	15'678.63		8'000.00		10'169.72	
45.318.94	Traitement verre			2'500.00		2'419.62	
45.318.95	Traitement déchets spéciaux			2'000.00			
45.318.96	Traitement objets encombrants	16'419.63		18'000.00		13'974.08	
45.319.00	TVA, correction impôt préalable	192.85		2'500.00		2'386.61	
45.330.00	Défalcons, pertes sur débiteurs, factures annulées	70.00		1'200.00			
45.434.20	Taxe forfaitaire annuelle (Frs. 70.-)		81'870.55		82'000.00		82'069.00
45.434.21	Taxes d'élimination des ordures industrielles (poids effectif)		47'733.00		51'500.00		47'270.70

Rubrique	Titre	Comptes 2023		Budget 2023		Comptes 2022	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
45	Ordures ménagères et déchetterie	243'132.46	200'237.42	277'628.00	203'100.00	246'394.76	202'506.91
45.434.22	Rétrocession de la taxe au sac du concept régional		41'245.78		47'500.00		46'055.90
45.434.23	Taxe forfaitaire entreprise		7'600.00		7'600.00		7'600.00
45.434.24	GastroVert, facturation aux entreprises		8'111.00		7'000.00		6'482.00
45.435.41	Vente de sacs		267.41		500.00		304.55
45.435.43	Vente papier				250.00		2'479.19
45.435.44	Vente verre		3'906.08		3'500.00		4'118.25
45.435.45	Vente ferraille		715.37		2'250.00		1'893.39
45.435.47	Vente de PET		522.23		500.00		657.57
45.435.90	Ventes de clés de déchetterie		100.00		500.00		1'857.01
45.436.00	Participations de tiers		8'166.00				1'719.35
46	Egouts, épuration	309'821.68	150'019.30	273'395.00	160'000.00	371'703.61	13'730.15-
46.301.10	Salaires	10'495.00		7'923.00		15'036.00	
46.303.00	Charges AVS-AC	903.00		758.00		1'075.00	
46.304.00	Caisse de pension (LPP)	524.00		443.00		745.00	
46.305.00	Assurances maladie et accident	683.00		320.00		648.00	
46.312.30	Consommation d'électricité	22'907.48		25'375.00		26'236.47	
46.314.00	Taxe unique de raccordement EU/EC, remboursement	5'036.30		30'000.00		27'877.19	
46.314.40	Entretien courant - canalisations/collecteurs	29'574.15					
46.318.50	Honoraires, frais d'études			5'000.00			
46.319.10	TVA, correction impôt préalable	977.76		5'000.00		91'587.95	
46.322.30	Intérêts passifs	30'778.00		20'576.00		15'388.00	
46.331.10	Amort. obligatoire - Réseau EU Les Fourches (préavis 7-2008)	50'000.00		50'000.00		50'000.00	
46.331.30	Amortissement mise en séparatif EC / EU (Battoir/Saviez) P. 03-2020	18'000.00		18'000.00		18'000.00	
46.352.60	Part EPUDEHL (Epuraton des eaux du Haut-Lac)	139'942.99		110'000.00		125'110.00	
46.434.10	Taxe unique de raccordement EU/EC		2'665.90		10'000.00		13'580.00
46.434.11	Taxe unique de raccordement EU/EC - Les Fourches		1'550.50		20'000.00		111'300.00-
46.434.20	Taxes annuelles d'épuration		145'802.90		130'000.00		83'989.85
47	Cours d'eau, rives et ports	173'479.87	187'818.85	211'871.00	199'320.00	179'921.47	178'408.85
47.301.10	Salaires	68'551.00		69'290.00		65'330.00	
47.303.00	Charges AVS-AC	5'895.00		6'631.00		5'874.00	
47.304.00	Caisse de pension (LPP)	3'406.00		4'589.00		3'248.00	
47.305.00	Assurances maladie et accident	4'466.00		3'300.00		2'815.00	
47.306.90	Remboursement de frais	2'400.00		2'400.00		2'400.00	
47.311.00	Achat de matériel, machines, véhicules	20.00		2'500.00			
47.312.30	Consommation d'électricité	4'482.45		5'600.00		3'833.28	

Comptes par ordre administratif

Rubrique	Titre	Comptes 2023		Budget 2023		Comptes 2022	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
47	Cours d'eau, rives et ports	173'479.87	187'618.85	211'871.00	199'320.00	179'921.47	178'408.85
47.314.70	Entretien courant général	959.68		1'000.00			
47.314.71	Entretien courant - Vieux-Rhône	7'218.41		7'000.00		15'685.04	
47.314.72	Entretien courant - Grand-Canal	4'031.02		5'000.00		9'683.11	
47.314.73	Entretien courant - Canal du Haut-Lac	30'519.88		26'000.00			
47.314.74	Entretien courant - Eau Froide	977.00		2'500.00		977.00	
47.314.75	Entretien courant - Canal de Praz-Riond			2'000.00		8'435.35	
47.314.76	Entretien courant - Canal du Bey			32'560.00		14'373.45	
47.314.77	Participation communale "3ème correction du Rhône"	2'023.00				7'265.00	
47.315.50	Entretien matériel et véhicules	342.98		1'000.00			
47.318.00	Honoraires et prestations de service	3'245.95		5'000.00		5'627.78	
47.318.60	Assurances	109.70		150.00		49.60	
47.319.10	TVA, correction impôt préalable			500.00		114.46	
47.322.30	Intérêts passifs	5'421.00		3'851.00		4'722.00	
47.331.30	Amortissement obligatoire (Grand-Canal/Pra Riond/Haut-Lac)	26'000.00		26'000.00		26'000.00	
47.365.00	Rétrocession taxe amarrage "Droit de boucle"(Grand-Canal)	3'410.80		5'000.00		3'488.40	
47.423.20	Locations visiteurs		14'835.65		13'500.00		15'313.00
47.423.21	Locations Vieux-Rhône		109'394.65		114'200.00		112'358.35
47.423.22	Locations Grand-Canal		19'361.60		20'340.00		20'341.50
47.423.33	Locations Eau Froide		7'830.20		6'780.00		6'780.55
47.427.20	Taxe d'amarrage "Droit de boucle" (Grand-Canal)		7'613.65		5'000.00		3'822.80
47.436.00	Remboursement de tiers		385.00		1'000.00		6'039.25
47.451.00	Subvention du Canton		28'398.10		38'500.00		13'753.40

Comptes par ordre administratif

Rubrique	Titre	Comptes 2023		Budget 2023		Comptes 2022	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
5	INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES	540'469.15		582'207.00		575'507.44	
50	Autorités scolaires	524'204.25		408'259.00		564'196.04	
50.301.10	Salaires "Surveillance élèves"					977.04	
50.362.20	Part à des charges d'enseignement ASPIHL	14'203.00					
50.362.21	Part bâtiments scolaires ASPIHL	394'056.00					
50.362.23	ASPIHL, comptes annuels, dès année 2022	524'204.25				563'219.00	
52	Enseignement primaire et secondaire	5'500.85		123'863.00		4'677.00	
52.301.10	Salaires, frais de surveillance	3'276.85		3'050.00			
52.303.10	Charges AVS-AC	282.00					
52.318.80	Frais de transport	1'942.00		5'000.00		4'677.00	
52.352.20	Participation ASPIHL		115'813.00				
54	Orientation professionnelle	1'007.00		1'020.00		1'008.65	
54.352.20	Part au coût office d'orientation	1'007.00		1'020.00		1'008.65	
56	Service médical et dentaire			21'916.00			
56.352.20	Part. versée pour soins dentaires			21'916.00			
57	Camps scolaires et colonies			16'254.00			
571	Camps scolaires et colonies secondaire			16'254.00			
571.352.20	Camps scolaires établi. Secondaires			16'254.00			
58	Temples et cultes	9'757.05		10'895.00		5'625.75	
58.312.30	Consommation d'électricité	1'532.00					
58.312.40	Combustibles (gaz, mazout)		895.00				
58.314.10	Entretien courant - église	1'833.10		3'000.00		350.05	
58.318.00	Honoraires et prestations de service	3'603.00		3'500.00		3'078.00	
58.352.20	Participation autres paroisses (catholique, allemande)	2'788.95		2'500.00		2'197.70	
58.365.90	Aides et subventions		1'000.00				

Comptes par ordre administratif

Rubrique	Titre	Comptes 2023		Budget 2023		Comptes 2022	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
6	SECURITE PUBLIQUE		54'950.65	296'469.00	61'700.00	256'917.58	50'244.37
61	Corps de police		40'234.65	178'944.00	50'000.00	148'684.20	41'267.22
61.301.10	Salaires	13'736.00		12'440.00		14'003.00	
61.303.00	Charges AVS-AC	1'181.00		1'191.00		955.00	
61.304.00	Caisse de pension (LPP)	679.00		547.00		695.00	
61.305.00	Assurances maladie et accident	893.00		600.00		603.00	
61.306.00	Remboursement de frais (déplacement, etc.)	1'008.00					
61.311.10	Achat de matériel, machines	3'203.60		10'000.00		2'904.20	
61.314.30	Entretien de la signalisation routière	2'285.05		30'000.00		5'772.00	
61.319.30	Cotisations (AVCD)	150.00		150.00			
61.351.10	Part. à des charges cantonales, réforme policière	115'357.00		124'016.00		123'667.00	
61.351.11	Part. à des charges cantonales, réforme policière, solde année précédente	7.00				85.00	
61.436.00	Participations de tiers						922.35
61.437.00	Amendes		40'234.65		50'000.00		40'344.87
62	Contrôle des habitants		14'616.00	30'843.00	11'700.00	34'211.40	8'657.60
62.301.10	Salaires	43'096.65		18'438.00		24'726.00	
62.303.00	Charges AVS-AC	3'706.00		1'765.00		2'000.00	
62.304.00	Caisse de pension (LPP)	2'141.00					
62.305.00	Assurances maladie et accident	2'809.00		840.00		1'064.00	
62.310.10	Imprimés et fournitures de bureau			1'200.00		1'021.00	
62.310.20	SPOP - cartes d'identités	1'323.45		2'000.00		1'045.40	
62.310.21	SPOP - permis étrangers	7'114.50		6'000.00		4'355.00	
62.311.10	Achats de mobilier, machines			500.00			
62.319.30	Cotisations	100.00		100.00			
62.431.10	Emoluments - cartes d'identités		2'354.00		3'400.00		2'119.10
62.431.20	Emoluments - permis des étrangers		9'447.00		6'700.00		5'948.50
62.431.21	Emoluments - divers		1'615.00		1'300.00		790.00
62.436.10	Emoluments - Naturalisation		1'200.00		300.00		
65	Service de défense incendie et de secours (SDIS)			65'560.00		53'610.98	
65.301.10	Salaires	59'657.30		5'280.00		3'484.00	
65.303.00	Charges AVS-AC	3'16.00		505.00		332.49	
65.305.00	Assurances maladie et accident	239.00		250.00		147.00	
65.316.10	Location caserne SDIS	24'811.10		23'425.00		22'789.82	
65.317.00	Réceptions et manifestations	200.00		200.00		57.85	
65.318.00	Honoraires et prestations de service			3'000.00		480.00	

Comptes par ordre administratif

Rubrique	Titre	Comptes 2023		Budget 2023		Comptes 2022	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
65	Service de défense incendie et de secours (SDIS)						
65.352.10	SDIS Haut-Lac	59'857.30		65'560.00		53'810.98	
65.365.10	Aides et subventions (JSP)	29'329.30		32'000.00		25'583.82	
		1'285.90		900.00		936.00	
66	Protection civile (PCI)	18'923.95		21'122.00		20'211.00	119.55
66.352.10	Participation ORPCI	18'923.95		21'122.00		20'211.00	
66.452.10	ORPCI, décompte année précédente						119.55

Rubrique	Titre	Comptes 2023		Budget 2023		Comptes 2022	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
7	AFFAIRES SOCIALES	975'728.12		1'052'550.00		801'390.80	
71	Service social	237'465.32		260'888.00		182'815.30	
71.351.50	FAJE - Contribution sociale par habitant	5'845.00		5'845.00		5'845.00	
71.352.20	RAS - Régionalisation de l'action sociale	1'696.30		1'118.00		1'354.44	
71.365.50	AJE - Réseau accueil de jour des enfants du Chablais	226'118.52		248'925.00		174'115.86	
71.365.52	Aides et dons	3'805.50		5'000.00		1'500.00	
72	Prévoyance sociale cantonale	738'203.60		789'662.00		617'049.20	
72.351.50	Facture sociale	737'847.00		789'662.00		616'920.00	
72.351.51	Facture sociale - décompte année précédente	356.60				129.20	
73	Santé publique	59.20		2'000.00		1'526.30	
73.365.50	Aides et dons	59.20		2'000.00		1'526.30	

Rubrique	Titre	Comptes 2023		Budget 2023		Comptes 2022	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
8	SERVICES INDUSTRIELS						
81	Service des eaux	838'951.53	558'007.90	378'069.50	320'400.00	405'638.57	207'797.40
81.301.10	Salaires	366'936.73	291'479.70	322'931.00	263'200.00	364'827.35	137'666.45
81.303.00	Charges AVS-AC	21'737.00		25'060.00		20'423.00	
81.304.00	Caisse de pension (LPP)	1'869.00		2'398.00		1'607.00	
81.305.00	Assurances maladie et accident	1'083.05		1'658.00		1'042.00	
81.311.00	Achat de matériel, machines, véhicules	1'414.00		1'200.00		878.00	
81.311.40	Achat de compteurs	171.80		1'500.00			
81.312.10	Achat d'eau	2'791.31		3'000.00		1'513.85	
81.314.00	Taxe unique de raccordement (eau potable) remboursement	205'817.00		195'000.00		199'534.57	
81.314.40	Entretien courant - réseau, bornes hydrantes	3'597.40		20'000.00		20'723.44	
81.318.50	Honoraires, frais d'études	61'697.17		5'000.00		644.54	
81.319.00	TVA, correction impôt préalable			2'500.00		3'966.95	
81.322.30	Intérêts passifs	8'559.00		7'415.00		9'094.00	
81.331.00	Amortissement obligatoire					47'200.00	
81.331.10	Amort. obligatoire - Réseau EP Les Fourches (préavis 7-2008)	52'000.00		52'000.00		52'000.00	
81.331.11	Amort. obl. - Réseau EP Village-La Rossat-L'Aulagniez (préavis 1-2011)	6'200.00		6'200.00		6'200.00	
81.427.30	Locations de compteurs		8'390.00		8'200.00		8'205.00
81.434.10	Taxe unique de raccordement (eau potable)		3'011.70		20'000.00		69'175.00
81.435.10	Ventes d'eau		280'078.00		235'000.00		198'636.45
82	Service électrique	472'014.80	266'528.20	55'138.50	57'200.00	40'811.22	70'130.95
82.301.10	Salaires	862.00		1'960.00		563.67	
82.303.00	Charges AVS-AC	76.65		188.00		54.00	
82.304.00	Caisse de pension (LPP)			126.50		26.00	
82.305.00	Assurances maladie et accident	58.10		100.00		22.00	
82.312.30	Electricité éclairage public	12'452.15		20'850.00		11'802.90	
82.314.00	Candélabres	4'361.10		15'000.00			
82.314.20	Entretien courant - éclairage public	9'973.75		6'000.00		21'704.65	
82.314.31	Extensions, améliorations	2'000.00		2'000.00			
82.322.30	Intérêts passifs	5'043.00		4'984.00		2'708.00	
82.331.10	Amort. obligatoire - Eclairage public Les Fourches (préavis 7-2008)	3'630.00		3'630.00		3'630.00	
82.331.11	Amort. obligatoire - Eclairage public Village-La Rossat-L'Aulagniez (préavis 1-2011)	300.00		300.00		300.00	
82.332.00	Amortissement complémentaire	435'258.05					
82.411.20	Concession Romande Energie (taxe usage sol)		61'359.30		57'200.00		62'096.45

Comptes par ordre administratif

Rubrique	Titre	Comptes 2023		Budget 2023		Comptes 2022	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
82	Service électrique	472'014.80	266'528.20	55'138.50	57'200.00	40'811.22	70'130.95
82.436.00	Remboursement de tiers		4'361.10				8'034.50
82.480.00	Prélèvement fonds réserve		200'807.80				

Comptes par ordre administratif

Rubrique	Titre	Comptes 2023		Budget 2023		Comptes 2022	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
<i>Total charges</i>		6'838'447.17		5'820'388.50		7'437'735.34	
<i>Total revenus</i>			6'853'097.19		5'737'320.00		7'449'301.98
<i>Excédent charges</i>				83'068.50			
<i>Excédent revenus</i>			14'650.02				11'566.64

Investissement par ordre administratif

Rubrique	Titre	Comptes 2023		Budget 2023		Comptes 2022	
		dépenses	recettes	dépenses	recettes	dépenses	recettes
2	FINANCES						
3	DOMAINES ET BATIMENTS	126'251.40	126'251.40	110'000.00			
4	TRAVAUX PUBLICS, ENVIRONNEMENT, URBANISME	1'577'668.04	1'577'668.04	2'288'907.00	1'014'876.00	1'436'312.23	1'436'312.23
8	SERVICES INDUSTRIELS	20'369.00	20'369.00			142'972.90	142'972.90

Total dépenses

1'724'288.44

2'398'907.00

1'579'285.13

Total recettes

1'724'288.44

1'014'876.00

1'579'285.13

Excédent dépenses

1'384'031.00

Excédent recettes

Investissement par ordre administratif

Rubrique	Titre	Comptes 2023		Budget 2023		Comptes 2022	
		dépenses	recettes	dépenses	recettes	dépenses	recettes
2	FINANCES						
22	Service financier						
22.509.00	Achat de titres						
22.690.00	Report au bilan, augmentation des investissements						
23	Amortissements, réserves						
23.501.00	Les Fourches, travaux à ventiler						
23.590.00	Report au bilan, investissements						

Investissement par ordre administratif

Rubrique	Titre	Comptes 2023		Budget 2023		Comptes 2022	
		dépenses	recettes	dépenses	recettes	dépenses	recettes
3	DOMAINES ET BATIMENTS	126'251.40	126'251.40	110'000.00			
31	Terrains						
31.501	Syndicat AF des Fourches						
31.501.00	Syndicat AF des Fourches						
31.590	Report au bilan, diminution des investissements						
31.619	Participation de tiers "Les Fourches"						
31.619.00	Participation de tiers "Les Fourches"						
31.690	Terrains, vente						
31.690.00	Syndicat AF des Fourches / Investissements						
35	Bâtiments du patrimoine administratif	126'251.40	126'251.40	110'000.00			
351	Le Collège - ECA nos 18-33						
351.501.00	Libre						
351.503.00	Le Collège, rénovation (Préavis no 02 -2019)						
351.590.00	Report au bilan, diminution des investissements						
351.619.00	Participation de tiers, Le Collège						
351.690.00	Report au bilan, augmentation						
353	Eglise - ECA no 96	126'251.40	126'251.40	110'000.00			
353.501.00	Réfection parvis de l'Eglise (Préavis no 04-2022)						
353.590.00	Report au bilan, diminution des investissements	109'909.40		110'000.00			
353.661.00	Direction générale des Immeubles et du patrimoine	16'342.00			16'342.00		
353.690.00	Parvis de l'Eglise, investissements				109'909.40		
354	Salle du Cotterd - ECA no 110						
354.503.00	Rénovation et transformation "Stand de tir" préavis 02 - 2015 / Devis Frs 300'000.--						
354.690.00	Salle "Le Cotterd" Investissements						

Investissement par ordre administratif

Rubrique	Titre	Comptes 2023		Budget 2023		Comptes 2022	
		dépenses	recettes	dépenses	recettes	dépenses	recettes
4	TRAVAUX PUBLICS, ENVIRONNEMENT, URBANISME	1'577'668.04	1'577'668.04	2'288'907.00	1'014'876.00	1'436'312.23	1'436'312.23
42	Services de l'urbanisme						
42.501.00	PGA et Plan partiel d'affectation en Brassey (Préavis no 06-2021)						
42.590.00	Report au bilan, diminution des investissements						
42.662.00	Participation régionale aux travaux d'aménagement/PGA						
42.690.00	Report au bilan, augmentation						
43	Routes, voirie	1'563'845.50	1'563'845.50	2'019'000.00	993'543.00	388'631.30	388'631.30
43.501.10	RC 780 (yc giratoire) - Les Fourches préavis 07-2008					4'113.05	
43.501.20	H 144. Participation des Communes						
43.501.30	Routes, entretien important et réfection						
43.501.40	Réfection des dessertes agricoles (Préavis no 05-2018)	911'312.00		1'713'000.00		152'525.85	
43.501.41	Réfection Pont de la Californie (Préavis no 01-2021)	10'694.45		306'000.00		15'622.35	
43.501.42	Réfection des dessertes agricoles, 2ème étape (Préavis no ???)	2'839.05					
43.506.00	Routes, achat de véhicules						
43.590.00	Report au bilan, diminution des investissements	639'000.00				216'370.05	
43.619.10	Participation de tiers au giratoire - Les Fourches						
43.619.20	Participation de tiers à la RC 780 - Les Fourches, préavis 07-2008						216'370.05
43.619.30	Participation au coût du giratoire "Pré de la Croix" et RC 726						
43.619.40	Participation à la réfection des dessertes agricoles		639'000.00		853'543.00		
43.619.50	Participation à la réfection du Pont de la Californie				140'000.00		
43.690.00	Routes, investissements		924'845.50				172'261.25
46	Egouts, épuration			269'907.00	21'333.00	1'007'280.93	1'007'280.93
46.501.00	Plan général d'évacuation des eaux (PGEE) Noville						
46.501.10	Réseau EU - Les Fourches préavis 07-2008						
46.501.11	Réseau EU - La Rossat-L'Aulagniez préavis 01-2011						
46.501.12	Collecteurs "En Novalette", préavis no 03-2020			269'907.00		1'007'280.93	
46.590.00	Egôts et épuration, Subvention fédérale PGEE						
46.619.10	Participations de tiers - Les Fourches						
46.661.00	Participation, subvention de tiers				21'333.00		
46.690.00	Réseau EU - investissements						1'007'280.93

Investissement par ordre administratif

Rubrique	Titre	Comptes 2023		Budget 2023		Comptes 2022	
		dépenses	recettes	dépenses	recettes	dépenses	recettes
47	Cours d'eau, rives et ports						
47.501.10	Canal du Haut lac (Préavis no 06-2018)	13'822.54	13'822.54	40'400.00	40'400.00	40'400.00	40'400.00
47.501.20	Canal de Pra-Riond (Préavis no 03-2014)	2'051.54			40'400.00		
47.501.30	Canal du Bey, sécurisation et la réhabilitation (Préavis no 04-2023)	11'771.00					
47.661.00	Canal du Bey - sécurisation et la réhabilitation, subvention Cantonale						
47.690.00	Report au bilan, investissement / Haut-Lac / Pra Riond		13'822.54				40'400.00

Investissement par ordre administratif

Rubrique	Titre	Comptes 2023		Budget 2023		Comptes 2022	
		dépenses	recettes	dépenses	recettes	dépenses	recettes
8	SERVICES INDUSTRIELS	20'369.00	20'369.00	142'972.90	142'972.90	142'972.90	142'972.90
81	Service des eaux	20'369.00	20'369.00				
81.504.10	Réseau EPot - Les Fourches préavis 07-2008						
81.504.11	Réseau EPot - La Rossat-L'Aulagniez préavis 01-2011						
81.590.00	Report au bilan, subvention ECA	20'369.00					
81.619.11	Part. EPUDEHL conduites La Rossat (préavis 01-2011)						
81.661.00	Subvention - Les Fourches						
81.661.01	Subvention extension-bouclage AF Les Fourches						
81.669.00	Subvention, mise en séparatif EC et EU (Battoir/Saviez) Préavis no 03-2020		20'369.00				
81.690.00	Réseau eau potable, Investissement						
82	Service électrique			142'972.90	142'972.90	142'972.90	142'972.90
82.504.10	Eclairage public - Les Fourches (préavis 7-2008)						
82.504.11	Eclairage public Village-La Rossat-L'Aulagniez (préavis 1-2011)						
82.504.12	Eclairage public - extension - amélioration (Préavis no 05-2021)				142'972.90		
82.690.00	Service électrique, investissement						142'972.90

Investissement par ordre administratif

Rubrique	Titre	Comptes 2023		Budget 2023		Comptes 2022	
		dépenses	recettes	dépenses	recettes	dépenses	recettes
<i>Total dépenses</i>		1'724'288.44		2'398'907.00		1'579'285.13	
<i>Total recettes</i>			1'724'288.44		1'014'876.00		1'579'285.13
<i>Excédent dépenses</i>				1'384'031.00			
<i>Excédent recettes</i>							

Bilans comparés

Rubrique	Titre	Comptes 2023		Comptes 2022	
		actifs	passifs	actifs	passifs
9	BILAN	13'084'701.91	13'084'701.91	13'050'150.31	13'050'150.31
91	ACTIF	13'084'701.91		13'050'150.31	
910	DISPONIBILITES	5'618'563.37		4'120'271.85	
9100	Caisse	12'612.95		13'677.45	
9100.0	Caisse	6'388.25		8'087.15	
9100.1	Caisse "sacs poubelle"	884.00		596.00	
9100.2	Caisse Conseil Communal	355.40		136.00	
9100.3	Caisse "Contrôle des habitants"	3'545.30		2'678.30	
9100.4	Caisse "Clés"	1'440.00		2'180.00	
9101	Compte de chèque postaux	2'189'104.02		780'878.67	
9101.0	CCP 18-2401-8	2'189'104.02		777'128.52	
9101.1	CCP Conseil 17-679525-1			3'750.15	
9102	Banques	3'416'846.40		3'325'715.73	
9102.0	BCV S 0810.36.20	3'14'912.14		290'460.05	
9102.1	Raiffeisen 29169.22	297'868.99		256'701.69	
9102.3	Raiffeisen Fonds spéciaux 2549.4695.3	497'954.03		494'904.70	
9102.4	Raiffeisen Aigle, CH 84 8080 8007 8318.4038.1	8'593.09		8'664.69	
9102.5	Raiffeisen, épargne entreprises 90 CH 06 8080 8003 0041.8786.9	502'322.39		500'000.00	
9102.6	Raiffeisen, épargne entreprises 31 CH 58 8080 8001 7492.1752.0	501'286.46		500'000.00	
9102.7	BCV E 5542.35.77 Rubrique "Les Fourches"	1'293'909.30		1'274'984.60	
911	DEBITEURS	2'910'845.42		2'962'552.09	
9111	Comptes-courants débiteurs	6'603.70		11'152.70	
9111.0	Débiteurs	6'603.70		6'711.70	
9111.51	ASPIHL, acomptes à répartir			4'441.00	
9112	Impôts à encaisser	1'018'731.75		1'114'651.38	
9112.0	Impôts à encaisser	1'018'731.75		1'114'651.38	
9115	Débiteurs	1'478'509.97		1'329'748.01	
9115	Autres débiteurs	1'426'161.55		1'220'630.05	
9115.1	Débitur TVA	16'518.40		83'188.87	
9115.10	AFC - impôt anticipé à recevoir	35'830.02		25'929.09	
9119	Autres créances	407'000.00		507'000.00	
9119.0	Avance au Groupement Forestier	407'000.00		507'000.00	

Bilans comparés

Rubrique	Titre	Comptes 2023		Comptes 2022	
		actifs	passifs	actifs	passifs
912	PLACEMENTS PATRIMOINE FINANC.	396'030.00		396'030.00	
9120	Titres & placements	34'895.00		34'895.00	
9120.0	Titres et placements	6'295.00		6'295.00	
9120.1	Parts sociales "Raiffaisen"	1'200.00		1'200.00	
9120.2	Actions Romande Energie	27'400.00		27'400.00	
9123	Terrains & bâtiments	361'135.00		361'135.00	
9123.0	Terrains et bâtiments	361'135.00		361'135.00	
913	ACTIFS TRANSITOIRES	344'447.11		498'332.13	
9139	Actifs transitoires	344'447.11		498'332.13	
9139.0	Actifs transitoires	344'447.11		498'332.13	
914	PATRIMOINE ADMINISTRATIF	3'814'915.01		5'072'963.24	
9141	Ouvrages génie civil	3'514'913.01		4'539'420.12	
9141.1	Ouvrage à amortir "Grand-Canal"			10'000.00	
9141.10	PGA préavis 03-2012 Etude CHF 100'000.-- et 06-2021 de CHF 70'000.--	1'859.45		21'859.45	
9141.11	Eclairage public, Village-La Rossat - L'Aulagniez (préavis 1-2011)			7'045.10	
9141.12	Plan partiel d'affectation "En Brassey" Préavis no 06 - 2021	33'675.00		33'675.00	
9141.20	Mise en séparatif EC et EU (Battoir/Saviez) Préavis no 03-2020	1'152'474.12		1'190'843.12	
9141.3	Ouvrage à amortir "Les Fourches"	100'000.00		761'318.10	
9141.30	Réseau EU - Les Fourches - La Rossat	734'183.01		784'183.01	
9141.31	Réseau d'eau - Les Fourches	526'328.66		578'328.66	
9141.32	Eclairage public - Les Fourches			132'908.65	
9141.34	Eclairage public - remplacement des luminaires par des LED (préavis no 05 - 2021)			200'807.80	
9141.5	Ouvrage à amortir "Canal du Haut Lac" (Préavis no 06 - 2018)	165'696.57		168'645.03	
9141.51	Ouvrage à amortir "Canal de Pra-Riond" Préavis 03-2014	176'611.40		187'611.40	
9141.52	Ouvrage à amortir "Réhabilitation du collecteur du Bey " Préavis no 04-2023	11'771.00			
9141.6	Ouvrage à amortir "EP Noville-Les Saviez"			104'626.50	
9141.80	Réfection des dessertes agricoles communales (Préavis no 05 - 2018)	557'590.10		312'478.10	
9141.81	Réfection des dessertes agricoles communales, étape no 2 (Préavis no ???)	2'839.05			
9141.9	Réfection pont de la Californie (Préavis no 01-2021)	51'784.65		45'090.20	
9143	Bâtiments & constructions	1.00		233'542.12	
9143.0	Bâtiments administratifs	1.00		1.00	

Bilans comparés

Rubrique	Titre	Comptes 2023		Comptes 2022	
		actifs	passifs	actifs	passifs
9143	Bâtiments & constructions				
9143.1	Rénovation et transformation "Stand de tir" Préavis 02-2015	1.00		233'542.12	
9143.2	Réfection du collège, préavis no 02 - 2019			84'764.80	
				148'776.32	
9145	Forêts	300'000.00		300'000.00	
9145.0	Forêts	300'000.00		300'000.00	
9146	Mobilier, machines	1.00		1.00	
9146.0	Mobilier, machines, véhicules	1.00		1.00	
915	PRETS ET CAPITAUX DE DOTATIONS	1.00		1.00	
9153	Titres & papiers-valeurs	1.00		1.00	
9153.0	Titres et papiers valeur	1.00		1.00	
92	PASSIF	13'084'701.91		13'050'150.31	
920	ENGAGEMENTS COURANTS	286'509.67		227'455.05	
9200	Créanciers	266'854.67		208'510.05	
9200.0	Créanciers	231'328.07		107'214.01	
9200.1	Créancier TVA	26'572.35		101'296.04	
9200.2	ASPIHL, solde à payer sur exercice échu	8'954.25			
9209	AUTRES ENGAGEMENTS COURANTS	19'655.00		18'945.00	
9209.02	Dépôts clés déchetterie	19'655.00		18'945.00	
922	EMPRUNTS MOYEN & LONG TERME	6'973'250.00		6'973'250.00	
9221	Emprunt par obligation simple	6'973'250.00		6'973'250.00	
9221.1	CPEV 202233.1 Epuraton Crebelley	1'000'000.00		1'000'000.00	
9221.2	CPEV 202100.1	1'000'000.00		1'000'000.00	
9221.3	B.C.V. Epuration	1'223'250.00		1'223'250.00	
9221.52	B.C.V. Les Fourches	750'000.00		750'000.00	
9221.8	B.C.V. Epuration	3'000'000.00		3'000'000.00	
925	PASSIFS TRANSITOIRES	548'269.87		293'047.71	
9259	Passifs transitoires	548'269.87		293'047.71	
9259.0	Passifs transitoires	548'269.87		293'047.71	
928	FONDS DE RESERVE	4'962'434.64		5'256'809.84	
9280	Fonds rés. recettes affectées	1'667'412.79		1'667'412.79	

Bilans comparés

Rubrique	Titre	Comptes 2023		Comptes 2022	
		actifs	passifs	actifs	passifs
9280	Fonds rés. recettes affectées		1'667'412.79		1'667'412.79
9280.0	Réserve épuration		169'563.67		169'563.67
9280.16	Réserve tourisme		206'035.25		206'035.25
9280.3	Fonds de réserve "Les Fourches" Saviez-Mouniaz Equipements		1'275'000.00		1'275'000.00
9280.6	Réserve Service des Eaux		10'000.00		10'000.00
9280.9	Fonds culturel		6'813.87		6'813.87
9282	Fonds de réserve		3'295'021.85		3'589'397.05
9282.0	Fonds forestier		33'926.00		33'926.00
9282.1	Réserve pour débiteurs douteux		350'000.00		350'000.00
9282.3	Réserve places de parc		8'000.00		8'000.00
9282.4	Réserve routes		30'000.00		30'000.00
9282.6	Réserve entretien du port		20'000.00		20'000.00
9282.66	Réserve Abris PC		460'638.00		460'638.00
9282.7	Fonds de réserve "legs"		24'641.05		24'641.05
9282.8	Fonds de réserve "facture sociale et péréquation intercommunale"		27'192.00		27'192.00
9282.9	Fonds pour travaux futurs		2'340'624.80		2'635'000.00
929	CAPITAL		314'237.73		299'587.71
9290	Capital		314'237.73		299'587.71
9290.0	Capital		314'237.73		299'587.71

Bilans comparés

Rubrique	Titre	Comptes 2023		Comptes 2022	
		actifs	passifs	actifs	passifs
<i>Total actifs</i>		13'084'701.91		13'050'150.31	
<i>Total passifs</i>			13'084'701.91		13'050'150.31
<i>Excédent actifs</i>					
<i>Excédent passifs</i>					